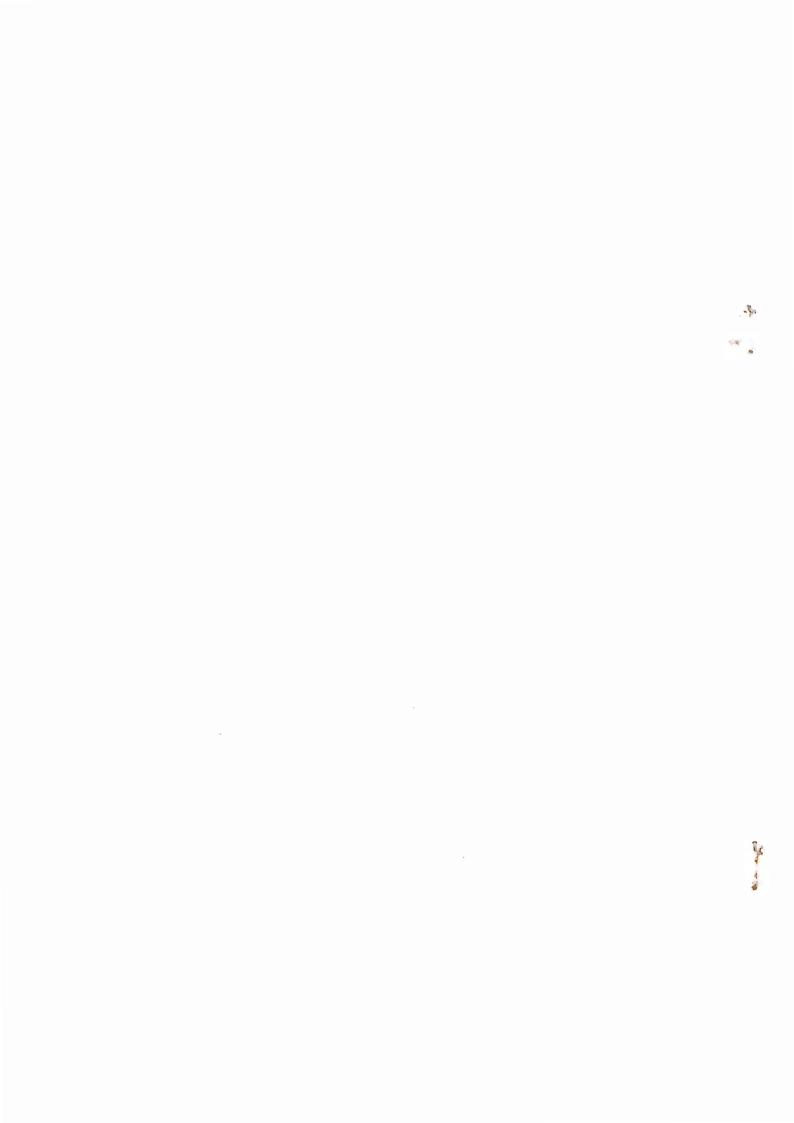
CHUMBILIDS

Informations

Mairie



LE MOT DU MAIRE

Je tiens à remercier les chuzelloises et chuzellois pour avoir fait confiance à notre équipe lors des élections municipales.

Je remercie également les conseillers pour la confiance qu'ils m'accordent et je leur assure que c'est réciproque.

Je tiens aussi à remercier toute l'équipe sortante avec laquelle j'ai eu plaisir à travailler pendant 6 ans.

Au nom de la commune et de sa population, nous remercions plus particulièrement le Maire, les Adjoints et Conseillers qui ont donné beaucoup en temps et en dévouement, pendant plusieurs mandats :

- Monsieur Joseph PLANTIER, 24 ans au service de la commune dont 12 ans d'adjoint et 12 ans de maire,
- Madame Michèle GARDAIS, 18 ans,
- Monsieur Michel PRAS, 18 ans,
- Monsieur Gilbert ROCHE, 12 ans,
- Monsieur Robert FLAMAND, 12 ans,
- Monsieur Jean-Noël REGAL, 12 ans.

Les remerciements et la reconnaissance de la commune vont aussi aux conjoints et aux famille de ces élus, qui indirectement ont beaucoup participé à la vie du village.

Cette équipe s'est déjà mise au travail, elle sait qu'elle peut compter sur :

- l'ensemble du personnel communal qui n'a jamais failli à sa mission,
- les conseillers nommés au sein des commissions communales et intercommunales,
- les 5 adjoints pressentis et élus chacun en fonction de leur compétence et de leur disponibilité.

Le travail a commencé immédiatement puisqu'un mariage a été célébré le premier jour en mairie et, le dimanche, une occupation était trouvée pour la nouvelle équipe : le deuxième tour des élections cantonales.

Les commissions se sont déjà mises au travail et ont rencontré les associations de notre village, notamment le Centre Aéré, les jeunes et les Conseils d'Ecole ont déjà eu lieu. Une visite a déjà été faite sur le terrain à la demande de quelques personnes pour examiner des problèmes locaux.

Le nouveau conseil municipal sera à l'écoute de chacun d'entre vous et répondra au mieux aux attentes des chuzelloises et chuzellois.

Le lundi 19 mars, lors de la cérémonie au Monument aux Morts, en présence de la FNACA et de l'Harmonie, une gerbe a été déposée par les nouveaux conseillers.

La cérémonie commémorative du 8 mai 1945 s'est déroulée en présence d'une population nombreuse, des Anciens Combattants, de l'Harmonie et de la Chorale « la Clé des Chants ». Une interprétation de la Marseillaise et du Chant des Partisans a été magnifiquement interprétée et appréciée par le public. Que toutes les personnes présentes et participantes soient remerciées pour avoir rendu hommage aux soldats et chuzellois morts pour leur pays.

Je vous donne rendez-vous pour la Fête des Mères qui aura lieu le 27 mai 2001 aux écoles.

Merci à tous.

Vie pratique

Mairie

a 04.74.57.90.97 Fax: 04.74.57.43.08

Ecole élémentaire **3** 04.74.57.90.76

Ecole maternelle **a** 04.74.57.06.30

Restaurant Scolaire

04.74.57.08.25

Cure: Père GABET Martin Permanence à Chuzelles Mercredi et jeudi après-midi 04.74.57.91.27

En dehors des permanences

1 04.78.73.06.04

Pompiers

54. avenue Berthelot – 38200 VIENNE

18 ou 04.74.31.11.80

SMUR

Hôpital de Vienne **04.74.31.32.62**

Gendarmerie

Rte de Vienne - Chasse-s/Rhône

1 04.37.20.12.80

Service des Eaux – S.D.E.I ZI de l'Abbaye – Rue Laverlochère Pont-Evêque

a 0.810.396.396

EDF - GDF

27. rue Denfert-Rochereau – VIENNE Dépannage: **208.01.76.17.73** Renseignements: **208.01.87.53.06**

Sous-Préfecture de Vienne 16. Bd Eugène Arnaud – Vienne

1 04.74.53.26.25

Trésorerie de Vienne 5. cours de Verdun – Vienne ■ 04.74.78.40.00

Centre des Impôts 12. rue Jean Moulin – Vienne

9 04 74 91 19 00

1 04.74.31.12.00

Sécurité Sociale- C.P.A.M 2. place St Pierre – Vienne

1 04.74.31.41.51

Allocations Familiales - C.A.F.

Montée St Marcel - Vienne

1 04.74.57.37.57

Mutualité Sociale Agricole – M.S.A.

Malissol - Vienne

1 04.74.25.98.54

Agence pour l'emploi - A.N.P.E.

5. square Ninon Vallin - Vienne

a 04.74.25.27.28

Urbanisme - Construction - D.D.E.

10-12, Rue Albert Thomas - Vienne

2 04.74.31.11.30

Chambre des Métiers

ZAC de la Gère - Malissol - Vienne

1 04.74.57.22.22

Chambre de Commerce et

Industrie

2. place St Pierre - Vienne

a 04.74.31.44.00

U.R.S.S.A.F.

59. quai Claude Bernard - Vienne

a 04.74.31.13.00

Centre Anti-poisons

A Lyon: **a** 04.78.54.14.14

Centre de dépistage du virus du SIDA

2. résidence St Martin – Rue de Gère

- Vienne

a 04.74.31.50.31

Ce centre est un service gratuit et anonyme du Conseil Général de l'Isère

LA POSTE Vienne Estressin

Lundi au Jeudi:

08h30-12h00 // 14h30-17h30

Vendredi:

08h30-12h00 // 13h30-17h30

Samedi: 08h30-11h30

2: 04.74.85.61.76

SOMMAIRE

-1-

LA VIE DE LA COMMUNE - INFORMATIONS GENERALES	Page					
Le mot du Maire Vie pratique Informations utiles Rappel Arrêté affiches et panneaux publicitaire Recensement Permis de construire 2000 Etat-civil 2000 Le coin des associtions	1 2 3 5 6 7 9 10					
- -						
LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL						
Réunion du 24 novembre 2000 Réunion du 15 décembre 2000 Réunion du 19 janvier 2001 Réunion du 30 janvier 2001 Réunion du 15 février 2001 Réunion du 02 mars 2001 Réunion du 16 mars 2001 Réunion du 23 mars 2001 Réunion du 20 avril 2001	1 4 7 10 11 12 14 16 21					
- 111 -						
LE TRAVAIL DES COMMISSIONS						
Résultats Concours Maisons Fleuries 2000 Budgets Primitifs 2001 Comptes Administratifs 2000	1 2 3					

LA VIE DE LA COMMUNE

INFORMATIONS GENERALES

Informations utiles

Les services de la Mairie: Tél. 04.74.57.90.97 - Fax 04.74.57.43.08

Secrétariat ouvert:

- . Mardi et jeudi de 8H30 à 11H30
- . Mercredi de 10H00 à 11H30
- . Vendredi de 16H00 à 19H00

Permanences:

- . M.Gilles BOURGUIGNON, Maire: jeudi matin et sur rendez-vous.
- . Mme Christiane TERRIER, 1ère adjointe mercredi de 10H00 à 11H30
- . Mlle M.Thérèse CARRET, 2ème adjointe mardi de 8H30 à 11H30
- . M.Jean-Michel LUCAS, 3ème adjoint vendredi de 16H00 à 19H00
- . Mme Edith AURIC, 4ème adjoint jeudi de 09H30 à 11H30
- . M. Gilbert NAVARRO, 5ème adjointe vendredi de 16H00 à 19H00

Assistante sociale

A compter du mois de septembre 2000, Madame Christel JURDIC, assistance sociale assurera une permanence <u>sur rendez-vous</u> le :

2ème mercredi de chaque mois.

Prendre rendez-vous auprès de son secrétariat au 04.78.73.00.10

Déchetterie intercommunale

Les horaires d'ouverture :

- . lundi de 14h00 à 18h00
- . mercredi et samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

Afin de pouvoir effectuer des contrôles sur le site, il est demandé aux usagers de bien vouloir se procurer une vignette auto-adhésive en Mairie sur présentation de la carte grise du véhicule.

Ordunes uniémagères

La collecte des ordures ménagères a lieu tous les jeudis matins. Les conteneurs doivent être sortis le mercredi soir.

Recensement militaire

Tous les jeunes gens (garçons et filles) sont tenus de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du mois suivant.

Se présenter en Mairie, muni du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité.

L'attestation de recensement qui sera délivré lors de l'inscription sera indispensable pour remplir divers dossiers de candidature (examens, concours, conduite accompagnée, permis de conduire ...).

Informations utiles

Piscine intercommunale de Villette-de-Vienne

Tél: 04.74.57.96.45

Horaires

$.\ lundi$	16h30-19h15
$.\ mardi$	17h00-18h45
. mercredi	15h00-18h45
$.\ vendredi$	16h30-18h45
$.\ samedi$	14h00-18h45
$.\ dimanche$	10h00-12h45

Tarifs:

- enfant : 15 F.

carte de 10 entrées : 110 F.

- adulte: 22 F.

carte de 10 entrées : 190 F.

Salle de remise en forme

Horaires:

. lundi, mardi, jeudi, vendredi	09h00 à 20h00
$.\ samedi$	09h00 à 18h30
. dimanche	09h00 à 12h30

Tarifs:

Ticket à l'unité : 50 F. Carte de 6 entrées : 240 F Carte de 12 entrées : 450 F.

IRAIPIPIEIL = IRAIPIPIEIL = IRAIPIPIEIL ...

Quelques réglementations à respecter afin d'éviter les problèmes de voisinage

Divagation des chiens

Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique ou dans la campagne.

(Arrêté municipal du 9 mars 1992).

Les propriétaires des chiens sont tenus selon le Code Rural d'identifier leurs animaux par tatouage, cette mesure ayant été généralisée à compter du 1^{er} janvier 1992 par le décret du 28 août 1991.

A défaut, les animaux doivent être munis d'un collier portant leur adresse. En cas de dommages causés par leurs animaux, les propriétaires voient leur responsabilité civile engagée sur le fondement de sanctions pénales selon l'article 1385 du Code Civil.

Bruits de voisinage

Il est rappelé que, par arrêté préfectoral en date du 31 juillet 1997, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse, débroussailleuse, taillehaie, tronçonneuse, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Plantations, élagrage

La loi du 20 août 1881 (article 671 du Code Civil) est toujours la référence en la matière. Elle stipule ainsi que les haies situées à une distance inférieure à deux mètres de la propriété voisine ne doivent pas excéder une hauteur de deux mètres. Vous devez donc, si tel est le cas, tailler vos lauriers et autres tuyas de manière à ne pas enfreindre la loi, que nul n'est censé ignorer. Par contre, vos arbres situés à plus de deux mètres de distance de votre voisin ne nécessitent pas d'être taillés de façon limitative.

Et pour terminer, lorsque la tonte de votre gazon est achévée, que votre haie est taillée, veuillez ne pas jeter vos déchets verts sur les talus derrière votre grillage, ni dans le fossé, ni dans le ruisseaux, ni chez le voisin!

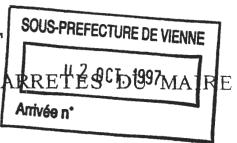
Une déchetterie intercommunale est à votre disposition à Villette-de-Vienne.

Nous vous remercions de bien vouloir appliquer ces quelques règles élémentaires afin d'éviter les problèmes de voisinage.

de CHUZELLES Isère 38200

- **b**√0CT. 1997 EXTRAIT

DU REGISTRE DES



Le Maire de la commune de CHUZELLES

- Vu la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes, notamment son article 4,
- Vu l'avis du Conseil Municipal en date du 27 juin 1997
- Considérant qu'il y a lieu de préserver, dans un souci d'esthétique, les abords des voies publiques de la commune de CHUZELLES
- Considérant le nombre de panneaux publicitaires de plus en plus important aux abords des voies publiques.
- Sur proposition de Monsieur le Maire de CHUZELLES.

ARRETE N°53

- Art. 1: Les affiches et panneaux publicitaires seront autorisées uniquement sur les panneaux d'affichage réservés à cet effet. Huit panneaux d'affichage sont à la disposition aux emplacement suivants : Les Pins, Les Serpaizières, St-Maurice, Place de la Mairie, Tourmente, Mille-Club, Pauphile, Leveau.
- Art. 2 : Les infractions au présent arrêté seront sanctionnées conformément aux dispositions du chapitre IV de la loi susvisée. De plus, tout affichage apposé hors des emplacements précédemment cités sera automatiquement détruit.
- Art. 3 : Monsieur le Maire, est chargé, en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté ainsi que Monsieur le Garde-Champêtre.
- Art. 4 : Cette règlementation prend effet à partir de mercredi 1er octobre 1997
- Art. 6 : Le présent arrêté est transmis à :
 - Monsieur le Préfet sous couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Vienne
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Estressin.
 - Messieurs les Maires de : Villette-de-Vienne, Luzinay, St Just-Chaleyssin, Seyssuel, Serpaize.

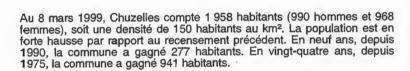
Fait à CHUZELLES, le 25 septembre 1997

Le Maire J. PLANTIER

_ 1

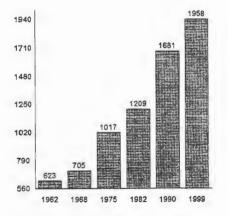






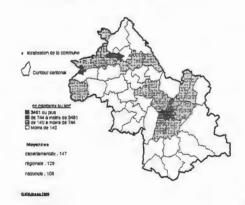


La population depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

La densité de population dans le département

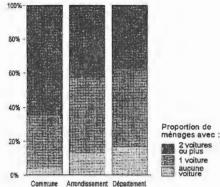


Source: Insee, recensement de la population 1999



L'automobile

L'équipement en automobile des habitants de la commune est très élevé: 27 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 96%; dans le département, cette proportion est de 83.5%.



Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active

Parmi les 1 958 habitants de la commune, 955 personnes sont actives : 527 hommes et 428 femmes. Au moment du recensement, 88 de ces actifs cherchent un emploi et 866 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 123 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 743 autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 800 personnes vont travailler en dehors.

Dans l'arrondissement, la population active est de 84 634 personnes. Parmi elles, 9 662 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 11,4%. Dans le département, le taux de chômage est de 11,4%.

Control of the contro	Commune	Arrondissement	Département
Soulation in the last	955	84 634	505 156
The line and the l	527	47 607	275 830
	428	37 027	229 326
	866	74 737	446 109
	743	65 506	394 548
	123	9 231	51 561
homeur - I - I	88	9 662	57 610
always a some de la	9,2	11,4	11,4

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; cas demières travaillient à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Notice of solds that a language of the solds	66	229	571
Paurcentage d'achis travaillant.	7,6	26,4	66,0

La population utilisée dans cette présentation est la « population sans doubles comptes ». Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dais celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnités des élus, dotation globale de fonctionnement, etc.). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour CHUZELLES, les chiffres sont les suivants : Population sans doubles comptes 1 958 Population totale 1 984

L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. En effet, entre tes deux derniers recensements, on a enregistré 204 naissances et 71 décès dans la commune; l'excédent naturel s'élève donc à 133 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population est de 144 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
	67	143	204
	48	74	71
	19	69	133
The April 1999	173	403	144
of the feet with	1		
	192	472	277

Source : Insee, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.

Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
1 681	1 958	16,5
171 368	184 693	7,8
1016 228	1094 006	7.7

Source : Insee, recensements de la population

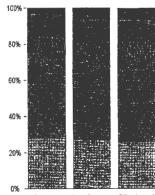
 ∞

Les jeunes et les seniors

Les jeunes sont nombreux dans la commune. Les 563 jeunes de moins de 20 ans représentent 28,8% de la population alors que cette proportion est de 25,8% seulement dans le département. A l'opposé, les 59 personnes qui ont 75 ans ou plus ne représentent que 3% de la population alors que la proportion est de 6,3% dans le département.

La commune dans son environnement

Chuzelles appartient à l'arrondissement dont Vienne est la sous-préfecture. L'arrondissement regroupe 184 693 habitants, soit une densité de 149 habitants au km². La population de la commune en représente donc 1,1%. Celle de l'arrondissement est en hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 13 325 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 1 016 228 habitants en 1990 à 1 094 006 habitants en 1999 ; soit un gain de 77 778 habitants.



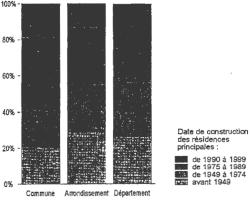
Commune Arrondissement Département
Source : Insee, recensement de la population 1999

Tranches d'áge :

75 ans ou plus
60 à 74 ans
20 à 59 ans

Le neuf et l'ancien

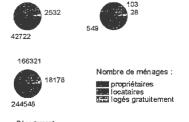
La commune comprend 701 logements: 680 résidences principales et 10 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 11 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est plutôt récent: 550 logements ont été construits après la demière guerre, soit une proportion de 78,5%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 68,7% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Les propriétaires et les locataires

La quasi-totalité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (97,8%). La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 80,7% des ménages.



Département

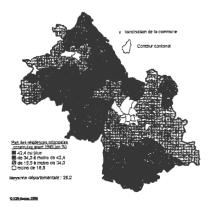
Arrondissement

23496

Source : Insee, recensement de la population 1999

Le confort des logements et leur ancienneté

Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : la plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche et possèdent le chauffage central ou électrique.



Source : Insee, recensement de la population 1999

PERMIS DE CONSTRUIRE 2000

DATE	NUMERO	NOM - PRENOM	ADRESSE	NATURE	INSTRUCTION
21.01.00	V 1001	DEMORTIERE Patrick	Boussole	Extension	11.04.00
25.01.00	V 1002	LE SAPPEL (LOPEZ J.Michel)	Grange Neuve	Modification	20.07.00
09.02.00	V 1003	CZIMOWSKI David	Gruyère	Surélévation	30.03.00
11.02.00	V 1004	PARAZON Laurent	Les Dauphines	Aménag.bâtiment exist.	26.05.00
23.02.00	V 1005	MALTEZ Jean	Chemin de Boussole	Construction neuve	ANNULER
25.02.00	V 1006	CAETANO Vasco	Chemin de Boussole	Construction neuve	26.04.00
02.03.00	V 1007	GUIBEAUD Christophe	Côte Renard	Garage	18.05.00
29.03.00	V 9910121	BONOMO J.Pierre	Boussole La Tour	Modificatif PC 99	26.04.00
26.04.00	V 1008	BAUTISTA Gilbert	Chemin du Royer	Garage	28.07.00
28.04.00	V 1009	NOVELLI Olivier	L'Orée du Village	Extension	22.06.00
12.05.00	V 1010	GARNIER François	Chemin du Royer	Extension	22.09.00
30.06.00	V 1011	ROBERT J.Jacques	St Maurice	Extension	12.01.01
04.07.00	V 1012	VAGANAY André	Le Village	Véranda	03.11.00
01.08.00	V 1013	FAURE Delphine et Maryline	Rte des Martinières	Aménag. Extension	29.11.00
29.09.00	V 1014	CARRET Michel	La Devillière	Extension	17.01.01
13.09.00	V 1015	MALTEZ Jean	Boussole	Construction neuve	10.11.00
29.09.00	V 9910102	DELORME Michel	Pauphile RN7	Modificatif PC 99	03.11.00
25.10.00	V 9910131	VAIRAI Marie Noëlle	Les Martinières	Modificatif PC 99	29.11.00
28.11.00	V 1016	VERDIER Patrick	Pleine Campagne	Auvent	03.04.01

Ainsi voi la vie ... en 2000

Nos joies - Naissances

05 janvier, NGUYEN Muy Luan Marie Annie

25 janvier, FANJAT Jade Eugènie

03 février, DERDERIAN Thibault

24 février, BOURGUIGNON Bastien

13 avril, JULIAN Hugo

13 mai, GARRET Mathilde

19 mai, RUFFO Kévin

28 mai, LANIER Eglantine

26 mai, ISOARD Domitille Gaëlle

06 juin, BIEBER Chelsea Louise Josepha

26 juin, BADOL Antoine Serge Marcel

05 juillet, BERRUYER Maëva Annie Charlotte

18 juillet, SAINTAGNE Jamy et Arthur

20 juillet, BAREILLE Louis

23 juillet, SCAPPATICCI Cédric

12 août, DEBADTS Victor Simon

27 août, PION Laura Karine Marie

31 août, GUIBEAUD Andréa Catherine Patricia

24 septembre, SAMPOL Claudia, Marie

05 octobre, DUMOUT Morgane Louise Margot

16 octobre, HELMICH Clémentine Lou Rose

25 octobre, SAUNIER Pierre Antoine

07 décembre, SANCHEZ Théo Christophe

11 décembre, GONTHIER Guillaume Marc André

Marie

15 décembre, LESCOT Lauriane

18 décembre, NICOLAS Marie Harmonie Marie-

Jeanne

19 décembre, GARNIER Pauline Marie Louise

Nos joies – Mariages

20 mai, BOUILHAC Pierre Marie Daniel et URBAIN Magali

27 mai, BARDU Patrick Lucien

et CABALLE Solange Christel

03 juin, LAMBERT Sylvain Jean Xavier

et MARTINO Stéphanie Cécile

05 août, BARON Thierry Christian Francis

et JANET Sylvie Michèle

02 septembre, CLAUDé Christophe, Gabriel

et GARDAIS Bénédicte Michèle Françoise

07 octobre, DURIF Serge

et CHABOUD Janique Bernadette

Nos peines - Décès

06 janvier, CHAPELEIRO Célia Maria épouse MARKARIAN à l'âge de 42 ans

28 janvier, DOMPNIER Angeline Alphonsine veuve POINGT à l'âge de 84 ans

21 février, FONVIEILLE Eric à l'âge de 38 ans

17 avril, MANIN Antonia Clotilde veuve ROMET à l'âge de 83 ans

21 juillet, PEILLET Auguste à l'âge de 75 ans

24 novembre, PETIX Jeanne épouse PEILLET à l'âge de 67 ans

FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi ZZ septembre Z001 De 1044 à 1844

Une réunion préparatoire a eu lieu le vendredi 27 avril.

> Prochaine réunion le Vendredi 8 juin 2001



CLUB DES ANCIENS

Le 26 novembre 2000, le club des Anciens « le Trait d'Union » présentait au public chuzellois son exposition-vente annuelle. Cette manifestation traditionnelle attire toujours beaucoup de visiteurs, certains par curiosité, d'autres simplement par amitié pour le club.

On y voit également les représentants des clubs voisins venus en connaisseurs admirer le travail de leurs collègues et qui connaissent, eux aussi, la dose de patience et parfois de courage pour réaliser un objet inédit qu'il soit utile ou simplement décoratif.

Différents stands proposaient aux acheteurs potentiels soit un assortiment de lainages, pour les frileux, soit un choix éclectique de linge de maison allant du petit mouchoir brodé pour Madame à la grande nappe fleurie pour famille nombreuse.

Le rayon pâtisserie et petits gâteaux était très entouré, surtout le matin et les charmantes pâtissières avaient fort à faire pour contenter les petits gourmands. Une buvette bien achalandée clôturait souvent la visite et quelques boissons bien fraîches, bues modérément, permettaient aux petits fours et aux bugnes de se digérer plus facilement pour le plus grand plaisir des consommateurs.

L'après-midi, la chorale « la Clé des Chants » venue amicalement soutenir les anciens a tenu en haleine le public conquis par son programme d'oeuvres à la fois classiques et modernes et la qualité de son interprétation.

L'heure étant venue de terminer cette belle journée, chacun prit congé de son voisin et s'évanouit dans la nuit.

P.F.

ASSOCIATION FAMILIALE DE CHUZELLES

L'association sera encore partenaire, cette année, pour la manifestation organisée pour fêter les mamans le Dimanche 27 Mai 2001. La chorale « LA CLE DES CHANTS » nous fera le plaisir d'être présente et nous offrira un petit éventail de chansons destinées aux femmes.

Nous vous rappelons aussi notre rallye annuel (VTT et piéton) qui se déroulera le Dimanche 10 JUIN 2001. Venez avec nous parcourir notre belle région.

Dans nos projets de rentrée, nous souhaiterions organiser des cours de remise à niveau, pour nos secouristes ayant suivi les cours de formation aux premiers secours. Nous serions reconnaissants aux intéressés de bien vouloir contacter un des membres du bureau de l'association afin de connaître leurs disponibilités éventuelles.

A la rentrée, le samedi 22 Septembre 2001, se tiendra le FORUM des ASSOCIATIONS. Nous vous y attendons nombreux et serons attentifs à vos suggestions éventuelles quant aux actions futures.

La section « Cyclo » continue sa saison. Si vous désirez les rejoindre, vous pouvez contacter un des pratiquants ou vous rendre sur le lieu de départ « Place de la Mairie » à CHUZELLES, en principe le Dimanche matin.

Si dans le cadre de vos festivités personnelles, vous avez besoin de tables, bancs, n'oubliez pas nos locations à prix très modique. Dans ce cas, contactez Michel PRAS au 04.74.85.71.92.

BONNE PERIODE ESTIVALE ET BONNE RENTREE

Les membres du Bureau



RUGBY CLUB DE LA SÉVENNE

Siège Social;

CAFÉ EYMIN 74.57.98.11

38200 VILLETTE DE VIENNE

Le Rugby Club de la Sévenne, club intercommunal qui regroupe les communes de Chuzelles, Luzinay, Serpaize, St Just Chaleyssin et Villette de Vienne dépend du Comité de Rugby du Lyonnais. Il est composé de 90 licenciés toutes catégories confondues : une Ecole de Rugby qui travaille avec le RC de Chasse ; des minimes et l'an prochain des cadets qui eux sont en entente avec le RC Chasse et le CS Vienne ; et bien entendu, 2 équipes Séniors qui évoluent dans le championnat 1ère série du Lyonnais.

Depuis plusieurs saisons, le RCS mise beaucoup sur les jeunes en faisant découvrir le rugby en milieu scolaire par des séances d'initiation dans les différentes communes, et en axant son projet sportif sur un bassin rugbistique avec le CS Vienne ce qui permettra à nos jeunes de s'exprimer dans des équipes de très bon niveau.

A noter que notre Ecole de Rugby a participé au grand tournoi de Rioms le 5 et 6 mai et que l'entente Minimes a participé également au tournoi de Clermont Ferrand les 14 et 15 avril où ils ont rencontré les équipes de Brive – Aurillac – Macy et Clermont Ferrand.

Le 12 mai aura lieu au Stade de Villette de Vienne le tournoi interscolaire de la Vallée de la Sévenne qui finalise les séances d'initiation.

Toutes ces initiatives demandent de l'argent et beaucoup de travail mais malheureusement comme pour beaucoup d'associations, le bénévolat devient de plus en plus rare et cela pose des problèmes aux dirigeants qui sont toujours sur la brèche.

Plusieurs manifestations sont également organisées tout au long de la saison qui permettent un bon fonctionnement du club (soirée vin nouveau, matinée fruits de mer et soirée dansante).

Composition du bureau :

- Président : Gérard LOCATELLI 04.74.57.03.98
- Secrétaire : Florence EYMIN 06.81.64.68.43
- Trésorier : Didier FAU 06.07.63.34.93

Centre des 1000 loins

(ASSOCIATION LOI 1901-AGREMENT DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE L'ISERE).

07 74 57 41 74

CENTRE DE LOISIRS CHUZELLES

POUR LES 4 à 13 ANS

MULTI-ACTIVITES (TRAVAUX MANUELS, SPORTS, JEUX D'EVEIL, SORTIES...)

- toutes les vacances scolaires
- les mercredis
- à la journée ou demi-journée
- de 7h30 à 18 heures

OUVERTURE JUILLET DU 2 AU 3 AOUT 2001 en AOUT DU 20 AOUT A LA RENTREE SCOLAIRE.

JUILLET MINI- CAMP DE 8 à 14 ANS DU LUNDI 2 JUILLET AU 6 JUILLET 2001 Hautes Alpes découvertes du RAFT- MINI-RAFT-RANDONNEE MONTAGNE-BAIGNADE.



TARIF A VOTRE DISPOSITION AU CENTRE DE LOISIRS

(Le centre accepte les bons de vacances CAF de l'ISERE (attention sur le montant de vos BV il jaut rajouter les prestations CAF)

(Remboursement possible par votre comité d'entreprises)

Jeunes de 13 à 17 ans
pendant les vacances...envie de
Bouger, besoin d'écoute, echanges
nous vous proposons
des activites a la carte
aides a la realisation de projets
collectifs et individuels



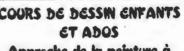
ACCUEIL-SECRETARIAT Mardi de 10h à 19 heures Mercredi de 8h30 à 18 heures Jeudi de 10h à 17 heures

Information au centre des 1000 loisirs de Chuzelles

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRE SUR L'ANNEE PAR DES PROFESSIONNELS

THEATRE CHUZELLES LUZINAY ENFANTS ET ADULTES
Amener à découvrir l'improvisation, explorer toute la richesse du langage, découvrir toute la précision des gestes ... animé par Nicolas Crespin comédien, metteur en scène...

COURS DE YOGA ADULTES Animé par Annie PAN



Approche de la peinture à l'huile, définition des couleurs, du dessin, aquarelle, jusain...Animé par Céline



SOU DES ECOLES

Petit bilan des activités déjà réalisées cette année :

Mardi 31 Octobre 2000 : Animation dans le centre du village : avec le concours du club des Serpaizières, nous organisions la fête d'HALLOWEEN. Nous remercions la boulangerie pour la confection de pains de courge, le bureau de tabac pour sa distribution de bonbons et son aide pour la tenue de la buvette, ainsi que le club de poneys pour ses promenades en calèches qui ont ravies les personnes présentes. Les enfants ont ensuite défilés dans les quartiers de Chuzelles et réclamés « un bonbon ou un sort « . Merci à toutes les personnes qui ont préféré ne pas être changées en monstre !!!

Dimanche 10 Décembre 2000: La traditionnelle réalisation du boudin s'est déroulée dans la bonne humeur. Cette vente attira de nombreuses personnes du village, et nous les remercions pour leur visite.

Vendredi 22 et Samedi 23 Décembre 2000 : Le SOU DES ECOLES a offert le spectacle de Noël aux enfants des classes maternelles et primaires. Puis ce fût au tour des enfants de réjouir parents et famille, en entonnant des chants pour le plaisir de nos oreilles. Le Père Noël, fidèle au rendez-vous, est alors arrivé en décapotable, pour offrir cadeaux et papillottes. Comme de coutume, tous les parents ont pu se retrouver et discuter auprès de la buvette.

Samedi 17 Mars et Samedi 31 Mars 2001: Caramentran et caramentran Bis! Et oui, cette année, le soleil n'était pas au rendez-vous pour la Fête du Printemps, et la date du défilé a donc dû être repoussée. Qu'à cela ne tienne! Le SOU a tout de même effectué le tirage de la tombola où de nombreux lots étaient à gagner. Le samedi suivant, les enfants ont enfin pu défiler. Nous avons alors admiré tous les déguisements et assisté à un magnifique spectacle de danses organisées par chaque classe de primaire et dont le thème était: Les 5 Continents.

Samedi 17 Mars 2001: En collaboration avec les SOU DES ECOLES de Jardin et de Moidieu, nous avons organisé une soirée MEGAMOME pour les enfants, qui ont pu faire la fête et danser sur des chansons à gestes spécialement conçues pour eux.

Nous vous rappelons que les activités organisées par le SOU DES ECOLES ont pour but d'apporter un plus dans la scolarité des enfants. Les enseignants peuvent ainsi améliorer le quotidien des classes en organisant des sorties (visite d'une ferme...), des spectacles (Balade en parasol-pour les maternelles et le CP)... D'où l'importance de votre participation à nos manifestations.

Prochaine manifestation

Nous préparons activement la kermesse de fin d'année qui se déroulera le Samedi 23 Juin 2001. Comme toute les années, un repas sera servi à 12h00. Cette année, il s'agit d'une paëlla préparée sur place. Nous espérons que vous serez nombreux à participer. Puis vos enfants pourront s'attarder à découvrir les nombreux jeux qui les attendront afin de leur faire passer un agréable après-midi récréatif.



AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

Cette Association nationale (loi 1901) qui fonctionne depuis plus de 50 ans peut venir en aide à tout moment dans les familles qui rencontrent des difficultés :

- Aide aux personnes âgées
- Naissance d'un enfant
- Maladie d'un des parents
- Handicapés

L'Association de SERPAIZE, rattachée à la Fédération de l'Isère, intervient dans sept communes (CHUZELLES, JARDIN, LUZINAY, SERPAIZE, SEYSSUEL, St JUST CHALEYSSIN et VILLETTE de VIENNE).

Notre effectif actuel est de 27 salariées à temps partiel (A.M. et T.I.S.F.) et au cours de l'année 2000 nous avons effectué 19 000 heures de travail auprès de 127 familles. Il faut savoir que des aides financières peuvent être accordées par certains organismes :

- Caisses de Retraite (C.R.A.M. - M.S.A. - etc ...) pour les personnes

âgées.

- Caisses d' Allocation Familiale pour les familles ayant des enfants qui ont moins de 14 ans.

Ces aides sont attribuées en fonction des revenus de chaque bénéficiaire.

L' A.D.M.R. étant un organisme agréé, toutes les factures qu'elle émet sont déductibles des impôts dans les limites légales.

N'oublions pas également tout le travail réalisé par les bénévoles, dans chaque village, (Etablissement des dossiers -- Relations avec les familles......) Car sans eux le fonctionnement de l'Association serait impossible.

Nous tenons à remercier vivement la municipalité de VILLETTE qui, depuis plus d'un an, a mis à notre disposition un local à côté de la Mairie. (Ancienne pharmacie). Une permanence y est tenue tous les mercredis matin de 8 heures à 12 heures.

- TEL: 04.74.57.91.31 - FAX: 04.74.57.94.23

Composition du bureau:

Président Vice Présidente

Jacqui MONNIER
Raymonde FRANCE
Marie BAUDOUX

- Trésorières Marie BAUDO

Marie-Claude BONNET

- Secrétaire

Mireille BERTINO

Nous espérons vous avoir mieux fait connaître notre Association et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

LE BUREAU

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

Chorale "La clé des chants"

Pour des raisons propres à l'association, l'assemblée générale a été retardée. Nous étions une trentaine de membres actifs présents. Le bureau, sous la présidence de René CARRET, nous a présenté les principales questions à débattre.

- Présentation du conseil.
- Rapport financier.
- Rapport moral.
- Projets, concerts, fêtes.
- renouvellement du bureau:



Pour l'année 2000, tous nos concerts prévus ont été réalisés. De plus, quelques membres de la "**clé des chants**" ont participé, avec d'autres chorales, à une œuvre musicale intitulée : "**Le trésor magnifique**" créée à l'auditorium de Lyon le 21 mai et présentée dans plusieurs villes de la région. Un bon souvenir!

Nous n'avons pas pu vous informer de nos premières prestations de l'année car le bulletin municipal n'a pu paraître avant. Le 24 mars 2001, nous avons répondu à l'invitation de la chorale "Les voix de Pérenche" de St Georges d'Espéranche, pour une rencontre vocale. Très sympathique soirée!

Le 22 avril dernier, grâce à la collaboration de Messieurs Plantier et Trémouillac, respectivement anciens maires de Chuzelles et de Villette de Vienne, nous avons organisé une **rencontre de chorales**, dans la salle des fêtes de Villette. Nous avons eu le plaisir d'y accueillir beaucoup de choristes et d'amis. Journée d'amitié mémorable!

Comme chaque année, Monsieur le Maire de Chuzelles nous a demandé de prendre part à la commémoration de l'Armistice de 1945, devant le monument aux morts, et le 27 mai, nous participerons à la fête des mères à Chuzelles.

Nous avons déjà abordé dans ce bulletin, le grand projet de Communay: **2001 - Les neine en scène**. Ce sera une grande évocation présentée les 21, 22 et 23 juin en soirée et qui réunira 120 choristes, des solistes, un orchestre et une troupe de théâtre amateur, sous la direction de M. Alain Porta, metteur en scène.

Après une année agréablement animée, nous terminerons par un repas tiré des sacs, invités chez une choriste de Communay.

Nous débuterons la nouvelle saison Le 22 septembre 2001 à l'occasion du **Forum des Associations**.

Dernier point : le
renouvellement, et
l'élargissement du conseil
d'administration. Deux
nouveaux membres sont élus :
BESSON Huguette et CARRET
Liliane.

Le reste du bureau est inchangé.

Président : René CARRET.

Vice Président : Christian CHANAL

Secrétaires : PAYET Simone - CARRET Suzanne -

BOURGUIGNON Mirose

Trésorière : BOUCHER Marie Jo

Membres : GAUCY Marinette - RODET Dominique

- BARNACHON Yves

Déléguée à la commune : FLAMAND Jacqueline Rédaction des comptes rendus : ABEL COINDOZ

Yvonne

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE

COURS POUR ADULTES:

Le mardi de 8h45 à 9h45 De 10h à 11h Et de 19h30 à 20h30

Le jeudi de 19h à 20h

COURS POUR ENFANTS:

Le jeudi de 16h45 à 17h45 Pour les 4 ans à 6 ans

De 17h45 à 18h45 Pour les 6 ans à 10 ans

AU MILLE CLUB.

- 1 - 20

Chuzelles, Histoire & Patrimoine

Il n'est pas trop tôt pour retenir les dates suivantes :

Samedi 2 juin – 15 h / 19 h :: Ouverture de la chapelle Saint-Maxime & exposition

Dimanche 17 juin : Journée "Patrimoine de Pays"

Thème : "Création d'aujourd'hui, Patrimoine de demain", images du village vu par les artistes de Chuzelles, réalisation d'un

album-souvenir

Juin: parution du n° 4 des Cahiers de l'association. Au sommaire: Le premier instituteur de Villette-de-Vienne, sur la trace des soldats chuzellois morts en 14-18, la papeterie de Leveau, faits divers et actualité d'hier, la saulaie de Leveau

Samedi 7 juillet – 15 h / 19 h : Ouverture de la chapelle Saint-Maxime & exposition

Samedi 1^{er} septembre – 15 h / 19 h : Ouverture de la chapelle Saint-Maxime & exposition

Sept. / Octobre : Parution du n° 5 des cahiers de l'association

Dimanche 25 novembre (Sainte-Catherine) : Plantation d'arbres commémoratifs du changement de millénaire

Samedi 8 décembre : Illuminations de la chapelle Saint-Maxime

Chuzelles, Histoire & Patrimoine propose

Pour votre information, pour vous-mêmes, pour vos amis,

ses cahiers:

- cahier n° 1 : Le Mayoud, le blason de Chuzelles, Le Ravinet, etc.
- cahier n° 2 : Les antiquités chuzelloises, faits divers, brèves, etc.
- cahier n° 3 en 2 fascicules : 2000 ans d'histoire de Chuzelles à travers les textes, Morceaux choisis.

ses dossiers:

- dossier n° 1 : Albert Brémond et Jean Cordier, Chuzelles, raconte-toi
- dossier n° 2 : Gilbert Roche, Chuzelles, essai de chronologie de l'époque gallo-romaine à la Révolution
- dossier n° 3 : Christine Berthier, Chuzelles, la vie quotidienne de 1939 à 1944, en 2 volumes
- dossier n° 4: Gilbert Roche, Le monument aux morts

un album couleur: album des maires de 1875 à 2001

ses cartes doubles (noir & blanc) à base de dessins d'artistes chuzellois : Le moulin, le monument aux morts, l'inscription romaine de La Devillière, La Bachole, Le Verdier,...

ses cartes postales en couleurs :

- les doubles : Série spéciale Saint-Maxime
- les simples : La chapelle Saint-Maxime (Illuminations 2001), prière à saint Maxime (typographie XVII^e)

ses marques pages à base de lettrines tirées de la collection d'affiches des archives communales.

ses moulages à partir de fragments du patrimoine :

- fragments d'autels du XIX^e
- tête de Vierge du XVIIe

COMPTE-RENDU DE LA SORTIE SCOLAIRE DU JEUDI 3 MAI 2001

<u>Introduction</u>: Les 29 élèves de la classe de CE2, 2 accompagnatrices et la maîtresse sont allés visiter une grotte à St Christophe-la-Grotte et un château à Avressieux en Savoie.

1ère partie: La grotte et la voie Sarde.

Nous sommes arrivés vers 10h00 vers l'entrée de la grotte ,où nous attendait un guide. Cette grotte appartient à la montagne du Jura.

A l'intérieur de la grotte nous avons découvert différentes formes de roches qui au cours du temps prennent des formes "bizarres" à cause du ruisellement de l'eau: on leur donne des noms comme: les dentelles, la chapelle du diable, une cheminée, des couteaux, les marmites, le mont blanc..., on a vu des stalactites, des stalagmites qui mettent des siècles à se former. Une stalactite qui se rejoint avec une stalagmite forme une colonne. On a vu également des "macaronis" ce sont des stalactites creuses à l'intérieur. Environ une fois par an cette grotte est remplie d'eau. Depuis 4 ans cela n'est pas arrivé. Il n'y a pas de vie à l'intérieur de cette grotte, sauf quelques chauves-souris.

Ensuite nous avons descendu la voie Sarde: le seul passage qui existait entre la France et le comté de Savoie, ce passage fut construit à l'initiative du souverain de Savoie Emmanuel II, c'est pour cela qu'on lui a dédié une immense stelle en bas de la voie Sarde. Nous avons vu également un pont romain.

2ème partie: Le château de Montfleury

Le car nous attendait en bas de la voie Sarde. Nous remontons dans le car pour nous diriger à Avressieux.

Le car rentre dans la cour du château, nous sortons nos sacs pour piqueniquer.....nous avons même quelque rayons de soleil avec nous.

Vers 13h30 la maîtresse nous rassemble, car nous allons commencer la visite du château avec le propriétaire.

Ce château date du 13ème siècle, sur une tour on peut encore observer des gargouilles et le chemin de ronde. Nous avons d'abord visité la cuisine avec son immense cheminée, à l'époque il fallait être plusieurs pour porter le chaudron sur le feu. Nous avons vu différents meubles de plusieurs époques et de styles différents.

Au premier étage on a vu des chambres toutes aménagées avec des lits à baldaquins. Dans une des pièces il y avait des armes de pays différents, d'époques différentes: des armures, des arbalètes, des épées, des livres très anciens, des clefs, des casques dont un casque celte en bronze du 4è, 5è siècle avant J.C.

Au deuxième étage nous avons été tous émerveillés par l'impressionnante collection de vélos de différentes époques:de 1820 à 1920.

On a pu voir des draisiennes: des vélos tout en bois sans pédales, des grands-bi, des vélos d'enfants du 19ème siècle, un vélo-ski.

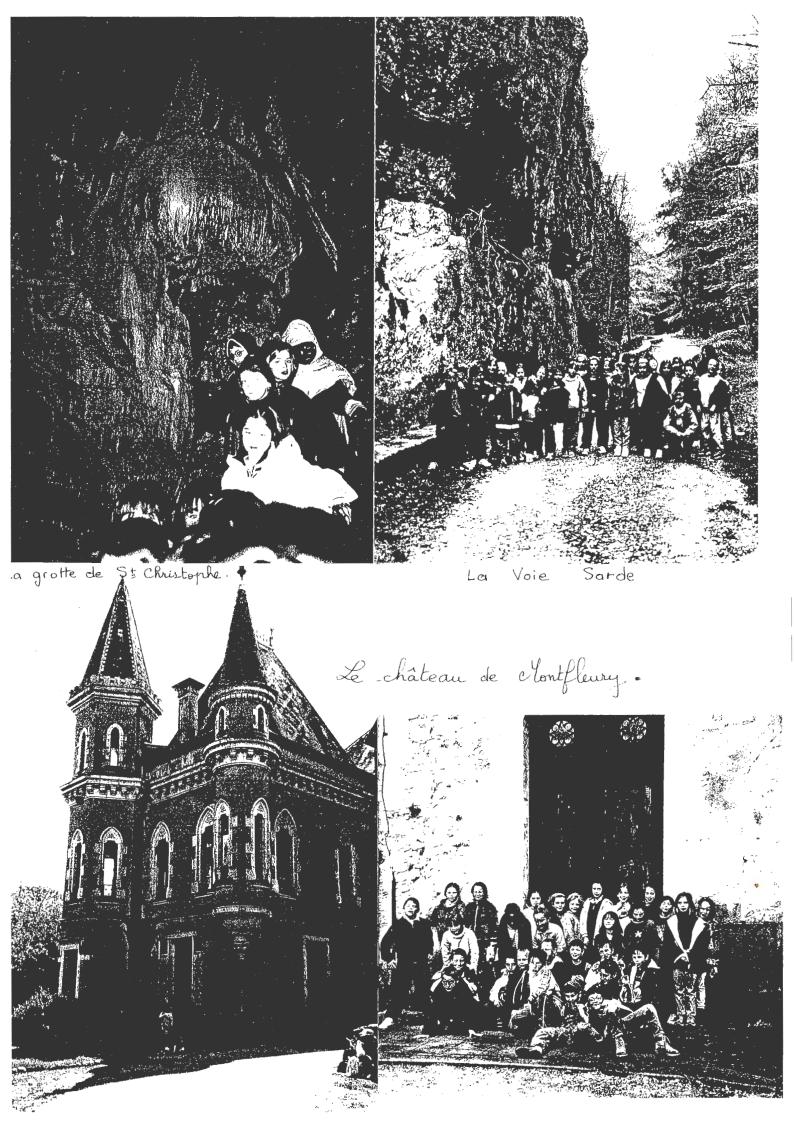
Le propriétaire nous a fait une démonstration pour se déplacer avec un grand-bi, la plus grande difficulté était de monter sur le vélo, ensuite il nous a fait essayer, la maîtresse a essayé aussi elle avait très peur !!!!

Puis nous avons terminé notre visite par la dépendance du château: il y avait encore ici une collection impressionnante de machines anciennes.

Nous étions de retour à l'école à 16h 20.

CONCLUSION: Nous avons été tous très contents de notre sortie, nous avons vu et appris plein de choses.

LA CLASSE DE CE2 DE CHUZELLES



L'eau en liberté surveillée

▶ Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est confié au service santé-environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

Le nombre d'analyses effectué dépend du nombre d'habitants desservis.

▶ Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune. Vous avez également la possibilité d'y consulter le rapport annuel établi par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Pour mieux comprendre



- La Qualité Bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries dont la présence laisse suspecter une contamination qui peut se produire à la ressource ou au cours du transport. Un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau, un manque d'entretien des installations ou une absence de traitement peuvent être à l'origine de mauvais résultats.
- Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une présence excessive de **Nitrates** dans les ressources. Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre est indispensable à la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.
- Certains **Pesticides** à l'état de traces dans l'eau sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire a été fixée à un niveau inférieur au seuil de toxicité connu.
- Le Fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un complément peut être apporté par des sels, du dentifrice spécifique ou encore des comprimés pour une prévention optimale de la carie dentaire.
- L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Toutefois, sa qualité peut être dégradée au cours de son transport par les branchements ou les canalisations en **Plomb** dans des immeubles anciens. Le remplacement de toute conduite en plomb est souhaitable à terme. Dans l'attente de leur changement, il est important de laisser couler quelques litres d'eau avant de la consommer. De plus, il est vivement conseillé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet.



Des gestes simples

- Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.
- De Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, ce doit être au froid, pas plus de 24h et dans un récipient fermé.
- PRéservez les traitements complémentaires, tels adoucisseurs, "purificateurs " au seul réseau d'eaux chaudes sanitaires. Ils sont en effet sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau peut être reproduite sans suppression ni ajout.

Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

Qualité des eaux d'alimentation



Cette synthèse a été élaborée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'ISERE. Elle doit être jointe à une facture d'eau en application de l'arrêté du 10 juillet 1996.

En 2000, sur votre réseau, 26 prélèvements ont donné lieu à 383 mesures sur de nombreux paramètres. Les résultats des analyses ont été comparés aux normes de qualité définies par le décret du 3 janvier 1989.

De la Source.

- Vous êtes alimentés en eau potable par le réseau syndical du Nord de Vienne regroupant Seyssuel, Serpaize, Chuzelles, Septème Ouest et Villette de Vienne. Le réseau est géré par le S.I.E. du Nord de Vienne · et exploité en affermage par la S.D.E.l..
- L'eau provient du puits "Chez Perrier".
- L'eau est distribuée après désinfection par chloration.

...à la Consommation



Bactériologie



Nitrates



Pesticides

▶ 94% des résultats d'analyses conformes aux normes de qualité

Eau de Bonne Qualité



- norme de qualité : 50 mg/l
- ▶ Teneur maximale : 24 mg/l

Eau conforme



- **•** norme de qualité : 0, 1 μ g/l
- ▶ Teneur maximale : Inférieure à la norme de qualité

Eau conforme



Dureté

- Pas de norme de qualité
- ▶ Teneur moyenne : 31 °F

Eau dure



Fluor

- ▶ norme de qualité : 1,5 mg/l
- ▶ Teneur mesurée à 0,06 mg/1

Eau peu fluorée



Autres

Tous les résultats analyses pour les autres paramètres sont conformes aux normes de qualité indésirables, (substances toxiques...)

Pour votre santé

L'eau distribuée par le S.I.E. du Nord de Vienne, au cours de l'année 2000, présente une bonne qualité bactériologique; elle est conforme aux normes réglementaires fixées pour les substances indésirables (nitrates, fluor...), les substances toxiques et les pesticides.



MINISTERE DE L'EMPLOI **ET DE LA SOLIDARITE**

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'ISERE 17-19 rue du Commandant l'Herminier 38032 Grenoble cedex 1





L'association des classes en 1 organise le 23 juin 2001 une grande manifestation au Mille-Club ouverte à tous les chuzelloises et chuzellois avec au programme :

- ♦ Défilé des « classards » à partir de 19h00
- ♦ Feux de la St-Jean à partir de 22h30
- ◆ Soirée dansante

Tout est prévu pour étancher les petites (ou grandes) soifs et combler les petits creux.

Nota: Les personnes des classes en 1 qui n'auraient pas été contactées et qui souhaiteraient participer aux diverses manifestations de l'association sont priées de contacter le plus rapidement possible :

Philippe MOREL \$\mathbb{E}\$ 04-74-57-93-45

II

LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL du 24 NOVEMBRE 2000

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2000

PRESENTS: MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER,

NAVARRO, M.PRAS, REGAL, ROCHE

Mmes: AURIC, CARRET, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

EXCUSEES: M.GARDAIS donne pouvoir à J.PLANTIER

R.PRAS donne pouvoir à MT.CARRET

SECRETAIRE: E.AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance :

DELIBERATION: SIVU: RETRAIT DES 3 COMMUNES DU CANTON D'HEYRIEUX

Le maire expose :

- Vu l'arrêté préfectoral n°92-399 en date du 30 janvier 1992 autorisant la création du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du Pays Viennois et l'arrêté préfectoral n°93-2125 en date du 27 avril 1993 autorisant la modification des statuts du SIVU du Pays Viennois pour la mise en place et le fonctionnement du Comité Local de l'Habitat,
- Vu la délibération du SIVU du Pays Viennois en date du 25 octobre 2000 se prononçant favorablement sur la poursuite du CLH pour l'année 2001.
- Vu les délibérations des communes de Oytier-St-Oblas, St-Just-Chaleyssin et St-Georgesd'Espéranche demandant leur retrait du SIVU du Pays Viennois, en date respectivement, du 24 octobre 2000, du 27 octobre 2000 et du 8 novembre 2000,
- Vu les délibérations du SIVU en date du 15 novembre 2000, constatant l'extinction de la procédure du Contrat de Pays d'une part, et décidant d'accepter le retrait du SIVU du Pays Viennois de ces communes, d'autre part,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Constate l'extinction de la procédure Contrat de Pays.

Autorise à l'unanimité le retrait du SIVU du Pays Viennois des communes de Oytier-St-Oblas, St-Just-Chaleyssin et St-Georges-d'Espéranche, sans aucune compensation et sans condition.

DELIBERATION MODIFICATION DES STATUS DU SIVU DU PAYS VIENNOIS:

Monsieur le Maire expose :

- Vu l'arrêté préfectoral n°92-399 en date du 30 janvier 1992, autorisant la création du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du Pays Viennois pour l'élaboration du Contrat de Pays, et l'arrêté préfectoral n°93-2125 en date du 27 avril 1993 autorisant la modification des statuts du SIVU du Pays Viennois pour la mise en place et le fonctionnement du Comité Local de l'Habitat,
- Vu la délibération du SIVU du Pays Viennois en date du 25 octobre 2000, se prononçant favorablement pour la poursuite du CLH pour l'année 2001,
- Vu les délibérations du SIVU en date du 15 novembre 2000, constatant l'extinction de la procédure Contrat de Pays d'une part, et décidant d'accepter le retrait des communes de Oytier-St-Oblas, St-Just-Chaleyssin et St-Georges-d'Espéranche, d'autre part,
- Vu la délibération du SIVU en date du 15 novembre 2000, décidant l'adoption de nouveaux statuts du SIVU du Pays Viennois,
- Considérant que le maintien de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, SIVU du Pays Viennois, permettrait de poursuivre le travail engagé dans le cadre du Comité Local de l'Habitat.

Monsieur le Maire donne lecture des nouvelles dispositions statutaires du SIVU et propose au Conseil Municipal d'adopter ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité, sur l'adoption de nouveaux statuts du SIVU du Pays Viennois, annexés à la présente, afin de poursuivre le fonctionnement du Comité Local de l'Habitat.

DELIBERATION: CLOTURE DES COMPTES DE L'ANCIEN SYNDICAT SIVU:

Le comité syndical a constaté l'extinction de la procédure du Contrat de Pays sous réserve du versement des subventions régionales en cours de mandatement par le Conseil Régional et a demandé aux communes de se prononcer sur cette extinction.

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte et donne, à l'unanimité, tout pouvoir à Monsieur le Président du SIVU pour effectuer toutes les opérations de clôture des comptes du syndicat existant.

<u>Décision modificative n°1 : REVERSEMENT SUBVENTION « AIDE BENEVOLE EN MILIEU RURAL »</u>

Dépenses de fonctionnement :

Il y a lieu de rectifier la liste déjà établie lors du vote des subventions aux associations comme suit :

- Centre Aéré Mille Loisirs : 16.000 F au lieu de 8.000 F.

A prélever sur les dépenses imprévues 022 : - 8.000 F.

Après en avoir délibéré, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

Décision modificative n°2 : F.C.T.V.A. relatif à des travaux d'assainissement

Cette recette avait été budgétisée sur le budget communal. Il y a lieu de la transférer sur le budget annexe « M .49 Assainissement », et de procéder aux opérations suivantes :

Budget communal:

Fonctionnement:

Dépenses :

- 60632 : Acquisition petit matériel : + 8.000 F - 61522 : Bâtiments : + 7.000 F - 65738 : Subvention : - 32.000 F - 60621 : Combustibles : + 2.000 F - 61523 : Voies et réseaux : + 15.000 F

Budget assainissement:

Exploitation

Recettes:

748 : Subvention d'équilibre com. : - 32.000 F

Dépenses :

- 006 : Virement section d'investiss. : - 32.000 F

Investissement:

Recettes:

- 1022**3**: FCTVA : + 49.018 F - 005 : Virement section fonct. : - 32.000 F

Dépenses :

- 2315 : Travaux : + 17.018 F

Après en avoir délibéré, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

DECISION MODIFICATIVE N°3: BUDGET ASSAINISSEMENT:

Monsieur le Trésorier demande à créditer de 0.46 F le compte 658 (exploitation-dépenses, autres charges subv. gestion courante). Il convient donc de prélever sur le compte 6611 (Intérêts des emprunts et dettes) la somme de 0.50F.

Après en avoir délibéré, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

DECISION MODIFICATIVE N°4: BUDGET COMMUNAL:

Monsieur le Trésorier demande à créditer de 4.000 F. le chapitre 66 (charges financières). Il convient donc de prélever sur le compte 022 (dépenses imprévues) la somme de 4.000 F.

Après en avoir délibéré, les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

ANNULATION DELIBERATION - AMENDE EN CAS DE DEPOT SAUVAGE.

Monsieur le Maire explique aux membres présents que par courrier du 17 octobre 2000, Monsieur le Sous-Préfet de Vienne demande l'annulation de la délibération du 29 mars 1999 instituant, à l'échelon de la commune, une nomenclature d'amendes exigibles à l'endroit d'auteurs de dépôts sauvages, car illicite.

La procédure à adopter est la suivante :

Le Maire par arrêté prescrit l'interdiction de tout dépôt sauvage d'ordures ou tout encombrement de quelque nature que ce soit, et précise que tout contrevenant aux dispositions du dit arrêté, s'expose à des suites pénales puisque le code pénal réprime de plusieurs manières, les dépôts de déchets non autorisés.

Le Maire, dans ce cas exclusivement, et en sa qualité d'officier de police judiciaire, a le pouvoir de relever les infractions réprimées par le code pénal. A cette occasion, le maire transmet au procureur de la république, le procès verbal relevé à l'encontre de l'auteur des faits.

Il convient de rappeler également que sur le plan de la police administrative, l'article 3 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 donne au maire le moyen de lutter contre les dépôts sauvages de sa commune, par exécution d'office de travaux d'élimination et de remise en état des terrains.

Cette procédure, pour être mise en œuvre, exige au préalable, une mise en demeure par le maire, adressée à l'auteur du dépôt, s'il est identifié, ou au propriétaire du terrain, de faire éliminer le dépôt litigieux dans un temps prescrit.

Dans le cas où le mis en demeure se montre récalcitrant et, à l'épuisement du délai fixé, le maire peut faire procéder à l'élimination des déchets aux frais de l'auteur, soit par les services municipaux, soit par une entreprise privée, voire un groupement de communes compétent dans ce domaine.

Puis, une fois les travaux effectués d'office, les sommes correspondantes sont recouvrées sur simple titre de perception rendu exécutoire par le maire.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

COMPTE RENDU DIVERS SYNDICATS:

SIVOM:

Déneigement : la mise en conformité des lames de déneigement est repoussée au 1^{er} juin 2001. Une convention de déneigement avec les agriculteurs devra être signée à ce moment là.

Relais assistantes maternelles : Nicole DELCHER est mutée dans le Puy-de-Dôme. Il convient de pourvoir à son remplacement, une offre d'emploi est lancée.

SISLS:

Piscine: différents travaux (filtration, mise en conformité des armoires électriques, doseur automatique PH et Chlore sur le SPA, robot nettoyeur, accès handicapés) vont être engagés.

Bilan de la saison estivale : en raison du mauvais temps, le manque à gagner du mois de juillet a été important (recettes juillet 99 : 227452 F ; juillet 2000 : 140960 F).

Il n'y a pas eu de problème de délinquance pendant l'été (par contre des vols de voitures sont signalés chaque année).

Projet « Terrain Grand Jeu » : Coût : environ 2.600.000 F.

- Financement : 666.000 F par la Région Rhône Alpes accordé le 04/07/2000.
- DGE: 300.000 F accordé le 29/05/2000.
- Conseil Général : pas connu à ce jour, pièces complémentaires envoyées le 05/06/2000.

A ce jour, la Sous-Préfecture n'a pas pris l'arrêté portant modification des statuts du syndicat.

DIVERS

<u>Téléthon</u>: Le prochain Téléthon aura lieu les 8 et 9 décembre 2000, une réunion aura lieu le 30 novembre à 19H30 à la salle polyvalente de Beaucroissant.

<u>Association des Maires</u>: Les frais de téléphone, courrier et fournitures sont désormais supportés par l'association alors qu'ils étaient antérieurement pris en charge par la Préfecture. De ce fait, la cotisation des communes pour l'exercice 2000-2001 subira une augmentation de 5%.

Conseil d'Ecole qui s'est déroulé dernièrement.

Commission Urbanisme : 28 novembre à 20H00 Commission Sécurité Ecoles : 09 décembre

Prochain Conseil Municipal : 15 décembre à 20H30. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



CONSEIL MUNICIPAL du 15 DECEMBRE 2000

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2000

PRESENTS: MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER,

NAVARRO, M.PRAS, REGAL, ROCHE

Mmes: AURIC, CARRET, GARDAIS, R.PRAS, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER

SECRETAIRE: En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités, Mme E.AURIC est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance :

SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES

Suite aux dégâts provoqués par de violentes précipitations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Syndicat Hydraulique des 4 Vallées l'inscription des restaurations ci-dessous dans le cadre du programme de travaux hors contrat de Rivière 2000/2001.

ENLEVEMENT D'UN MERLON SUR LA SEVENNE :

- Intervention de l'Entreprise ROMET pour :
 - l'aménagement d'une piste de chargement et l'évacuation des déblais en décharge, le réglage des formes et talus
- Intervention du Syndicat Hydraulique des 4 Valées pour :
 - l'aménagement d'un peigne
 - la restauration des berges

Estimation de l'ensemble de ces travaux environ 20 000 F HT dont le règlement se décompose comme suit : 50 % à la charge du Département, sur les 50 % restants : 20 % à la charge des communes adhérent au syndicat et 80 % à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité. Une délibération est prise pour inscrire ces travaux au programme 2001. Une subvention est sollicitée auprès du Département.

SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES-REPARATION DE LA DIGUE SUR LA SEVENNE

Dans le cadre des travaux hors Contrat de Rivière du Syndicat Hydraulique des 4 Vallées, prévoir la réparation de la digue sur la Sévenne.

- Intervention de l'Entreprise ROMET pour :
 - La confection d'un batardeau, le curage de la partie endommagée. Fourniture et mise en place de béton dosé à 400 Kg

Estimation de l'ensemble de ces travaux environ 11 000 F HT

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité. Une délibération est prise pour inscrire ces travaux au programme 2001. Une subvention est sollicitée auprès du Département.

AIRE DE PIQUE-NIQUE SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES:

Afin de poursuivre l'aménagement de l'Aire de pique-nique, une seconde tranche de travaux était prévue pour l'an 2001. Pour des raisons budgétaires, cette opération est annulée et reportée à l'an 2002. Une délibération est prise pour annuler cette opération. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité...

DGF: EQUIPEMENT DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES:

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les communes peuvent bénéficier au titre de la seconde part du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation de subvention pour les opérations de construction, d'extension, d'équipement matériel et mobilier ainsi que d'informatisation des bibliothèques municipales.

Après la délibération du 20/12/1999 sur l'opportunité de transférer la bibliothèque (actuellement dans le préfabriqué) puis la délibération du 10/04/2000 relative à l'aménagement de la bibliothèque dans un nouveau local (sous l'extension de la mairie), Monsieur le Maire propose de se positionner pour solliciter une subvention relative à l'équipement matériel, mobilier et l'informatisation de la bibliothèque.

Après explications données et débat, la proposition est portée au vote. Le Conseil délibére par 13 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

ELECTRIFICATION RURALE:

Travaux programme 2001 relatifs au lieudit BOUSSOLE: remplacement du poste H61 par un poste cabine pour un montant de 350 000 F et au lieudit MURIER Chemin de Boussole : création d'un poste socle avec alimentation en souterrain sur 450 m. Moyenne Tension. Profiter de cette tranchée pour le passage en souterrain de la Basse Tension sur 220 m. travaux pour un montant de 450 000 F

Après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité ce programme 2001.

RESEAU ASSAINISSEMENT CONVENTION AVEC COMMUNAY:

Monsieur le Maire rappelle la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 1996 relative au projet d'assainissement du quartier Sud des PINS permettant à la commune de COMMUNAY de venir s'y raccorder ainsi que la séance du 26 février 1999 ayant retenu l'entreprise ROMET moins-disante pour ces travaux. Lors de cette réunion, Monsieur le Maire avait donné lecture de la convention établie entre les communes de COMMUNAY et de CHUZELLES pour le versement d'une redevance annuelle relative aux frais de transit des eaux déversées par les habitants de COMMUNAY du hameau des PINS dans le réseau communal. Tout pouvoir avait été donné à l'unanimité à Monsieur le Maire pour la signature de cette convention. Ces derniers points relatifs à cette convention avaient été omis d'être précisés dans la délibération du 26 février 1999.

Après délibération, les membres présents à l'unanimité, ont pris bonne note de ces précisions.

AFFECTATION DU RESULTAT CCAS: rap. M.T.Carret

Dans le cadre du compte administratif 1999 il y a lieu de procéder à une affectation de résultat. Dans le cas actuel du CCAS les membres présents du Conseil sont informés qu'il n'y a pas d'affectation de résultat. Ainsi délibéré par 16 voix POUR -- 1 voix CONTRE

AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT: rap. M.T.Carret

Dans le cadre du compte administratif 1999 il y a lieu de procéder à une affectation du résultat. Dans le cas actuel du budget ASSAINISSEMENT les membres présents du Conseil sont informés qu'il n'y a pas d'affectation de résultat. Ainsi délibéré par 16 voix POUR - 1 voix CONTRE

ASSAINISSEMENT : Les Martinières – Les Pins.

La DDE devra remonter un dossier et un chiffrage exact pour une nouvelle tranche d'assainissement qui sera appelée « Les Martinières tranche 3 » Dossier à suivre. Le Conseil en a pris bonne note.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES FRAIS D'ILLUMINATIONS :

Pour les festivités de l'An 2000, la municipalité avait manifesté le souhait d'animer le village au moyen d'illuminations. Des achats divers ont été effectués à cet effet. Afin d'être aidé dans le règlement de ces frais, une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseiller Général. La proposition est portée au vote. Après délibération, vote : 16 voix POUR - 1 ABSTENTION

Compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2000 : Virement de crédits : 700 F prélevés sur 004 dépenses imprévues transférés au 6611 intérêts des emprunts et dettes. - Vote du BUDGET PRIMITIF 2001 Fonctionnement Dépenses et Recettes : 8 836 990 F et en Investissement : 8 138 860 F - Répartition Investissement 2001 part communale : 66 239.98 F TTC - Répartition du solde des frais d'exploitation 2001 : 70535 m3 facturés en 99/2000 soit 52 322.12 F TTC - Création d'un poste supplémentaire de secrétaire adjoint à temps partiel à compter du 1^{er} janvier 2001 – Contrat de maintenance avec la Ste E..M.O pour l'inspection de la presse à déshydrater.

AMORTISSEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT: rap. M.T.Carret

Monsieur le Maire donne la parole à M.T. CARRET qui informe le Conseil que la durée d'amortissement du réseau d'assainissement est de trente ans (30 ans) ainsi que les subventions d'équipement qui s'y rapportent. Il y a lieu donc de compléter les délibérations prises dans ce sens. Cette précision a été adoptée par les membres du Conseil par 16 voix POUR - 1 ABSTENTION.

DISTRICT DE VIENNE : SDIS : rap. M.T.Carret

REPARTITION DES CHARGES DU SERVICE INCENDIE: EXERCICE 2001

Compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2000. Présentation du BP 2001

Incidence de la départementalisation. Le transfert des infrastructures immobilières à la date du 1er janvier 2001, par mise à disposition, entraîne quatre conséquences principales : - augmentation des cotisations - diminution des dépenses - des charges résiduelles pour le District - diminution des recettes. Cotisation communale pour 2001 : 415 269.05 F au lieu de 319 315.19 F en 2000. Participation de la commune pour 2001 : 130 825 F - Pour mémoire : 121 341 F en 2000. Au 1er ianvier 2001 le Capitaine NOISETTE est nommé à MOULINS. Monsieur ROMATIF est nommé Commandant et assurera l'intérim en attendant la nomination du nouveau commandant du centre de secours principal de VIENNE.

<u>SE 38</u>: rap. G.Bourguignon: _compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 4/12/2000 Orientations budgétaires 2001 — Aides aux communes — Concession Electricité — Passage à l'euro — Aménagement et réduction du temps de travail — Programme 2003 pour CHUZELLES maintenu.

SIGEE: rap. G.Roche: Dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration du Casernement de Gendarmerie d'Estressin

La brigade de gendarmerie d'Estressin à VIENNE a emménagé dans ses nouveaux locaux à CHASSE sur RHONE le 1^{er} août 2000. Le syndicat n'a donc désormais plus lieu d'exister. Le Conseil Municipal doit délibérer dans ce sens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le statut du Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration du Casernement de la Gendarmerie d'Estressin (SIGEE), créé par arrêté de la Préfecture de l'Isère en date du 7 avril 1976,

Vu l'article 2 du statut qui précise l'objet unique du syndicat « amélioration du casernement de la gendarmerie d'Estressin à VIENNE (construction de logements pour les effectifs de la brigade) », Considérant que la dite brigade a emménagé dans de nouveaux locaux à CHASSE S/RHONE le

Considérant que les locaux d'Estressin ont été vendus à la ville de VIENNE, après délibération du comité syndical en date du 19 septembre 2000,

Considérant donc que le SIGEE n'a plus d'objet,

DELIBERE par 16 voix POUR - 1 ABSTENTION:

Art. 1 - la dissolution du Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration du Casernement de la Gendarmerie d'Estressin (SIGEE) est approuvée.

Art. 2 - le résultat du compte administratif 2000 sera réparti entre les communes membres, en application de l'article 5 du statut sur la base de la population définie dans cet article

SIVU CLH: rap. M.T.Carret

Compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2000 du Groupe de Direction du Comité Local de l'Habitat du Pays Viennois: approbation du budget prévisionnel 2001 — validation de la programmation 2001-2003 — validation des objectifs de peuplement sur les groupes d'habitat social — orientations de travail pour 2001.

SIVOM: rap.M.Pras

1er août 2000,

Débats d'orientations budgétaires 2001 - questions diverses – tarifs horaires du secrétariat et des engins – projet de changer l'élagueuse – poursuite du partenariat avec le Sénégal.

Informatisation des écoles par le SIVOM. Montant subventionnable à 70 % (gain de 10 %) suivant l'indice de richesse du syndicat. 8 communes déjà se sont positionnéés. Si la commune veut s'inscrire, il faut faire vite. Poursuivre la réflexion et se positionner en janvier 2001.

S.P.A:

Convention fourrière pour l'an 2001 – reconduction de service aux mêmes conditions que l'an 2000 soit redevance 1,05 F par an et par habitant.

VESTIAIRE STADE DE FOOT : rap.J.M. Lucas

Suite à des détériorations et usures, il y a lieu de prévoir quelques travaux de réfection et de mise en conformité dans les vestiaires et les douches du stade de Foot. Lecture de la liste des travaux a été faite. Il sera procédé à leur réalisation dans les meilleurs délais.

Courrier de l'Association « Chuzelles, Histoire et Patrimoine » demandant l'autorisation d'utiliser des extraits du rapport de présentation du Plan d'Occupation des Sols qui fournit un tableau très complet de la commune sous ses différents aspects (géologique, historique, sociologique, paysager...). Une réponse favorable a été émise sur le champ.

<u>Dauphin Affichage</u>: publiciste informe par sa lettre recommandée avec accusé de réception de la pose sur façade d'un support de préenseigne publicitaire. La commission URBANISME qui s'est réunie le 28 novembre a émis un avis défavorable. Réponse leur a été faite.

Lecture d'un courrier arrivé en recommandé avec accusé de réception d'un administré gêné par le projecteur destiné à mettre en valeur le clocher de l'église. Le Conseil en a pris bonne note.

Contrat DUPLICOPIEUR RISO:

Le contrat du duplicopieur signé le 1^{er} juillet 1998 arrive à échéance. Il y a possibilité de le reconduire en l'état ou bien de solliciter un matériel plus performant pour un prix équivalent. Le dossier est à l'étude.

RESULTATS D'ANALYSE D'EAU:

Prélèvement effectué le 6/11/2000. Eau présentant de bonnes caractéristiques physiques. L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

CONSEIL MUNICIPAL du 19 JANVIER 2001

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2001

PRESENTS: MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER,

M.PRAS, REGAL, ROCHE.

Mmes: AURIC, CARRET, M. GARDAIS, R.PRAS, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSE: G.NAVARRO donne pouvoir à P.ALLARD

SECRETAIRE: E. AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance

<u>DELIBERATION MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE</u>: Rapp. J.PLANTIER Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il y a lieu de délibérer sur le choix d'un

architecte pour une assistance à l'aménagement de la bibliothèque.

Après diverses questions, les membres présents délibèrent et nomment Monsieur COTTAZ-CORDIER pour une mission limitée à l'avant projet sommaire en vue de constituer un dossier de demande de subvention par :

- 14 voix POUR
- 3 ABSTENTIONS.

DELIBERATION DGD AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUE: Rapp. J.PLANTIER

Lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2000, le Conseil Municipal a délibéré pour solliciter une subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'équipement matériel, mobilier et informatisation de la bibliothèque. Il convient aussi de solliciter une subvention pour le projet d'aménagement.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable pour solliciter cette subvention par :

- 14 voix POUR
- 3 ABSTENTIONS.

DELIBERATION POUR ACHAT CONTENEURS: Rapp. J. PLANTIER

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir auprès de la Société SCHAEFFER 40 conteneurs de 240 litres pour satisfaire la demande des nouveaux habitants et par conséquent maintenir une certaine uniformité.

Le prix unitaire d'un conteneur s'élève à 285 Francs Hors Taxe.

Le règlement sera établi à l'ordre du Trésor Public.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

ECLAIRAGE PUBLIC: Rapp. G.BOURGUIGNON

Afin de connaître précisément les besoins et les coûts des futures tranches d'éclairage public, il est décidé de lancer une étude d'éclairement sur la route départementale n°36 - Côté Est du village (la Blanchonnière) et côté Ouest (à partir du Plein Sud jusqu'au carrefour de St Maurice).

VOIRIE: Rapp. M.PRAS

Monsieur PRAS présente un projet de voirie pour 2001 :

- programme voirie SIVOM:
 - . reprofilage : route des Allegnières et une partie de la route des Martinières,
 - . revêtement sur la route qui relie Thiers à Gruyère.
- programme communal:
 - . travaux au Cloutrier et sur la route des Martinières (traversée de route),
 - . réfection chemin St Maxime les Brosses.

Le rétroviseur qui se trouvait face à l'ancienne boulangerie a été enlevé et sera installé prochainement face à la route du Verdier.

Le chemin communal n°13 A sera mis en sens interdit à partir du 1^{er} février 2001. Les riverains ont été informé par un courrier explicatif.

CONVENTION ANIMATION BIBLIOTHEQUE: rapp. M.GARDAIS

Lecture est faite de cette convention. Les membres présents souhaitent obtenir des renseignements complémentaires.

<u>DELIBERATION: ACTUALISATION DES CRITERES D'INTERVENTION ET DE PARTICIPATION DU SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES DU BAS DAUPHINE:</u>

Rapp. C.TERRIER

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par le comité du Syndicat Hydraulique des 4 Vallées du Bas Dauphiné le 16 janvier 2001 qui fixe les nouvelles modalités de participation des communes au Syndicat Hydraulique suite à l'actualisation des critères d'intervention.

Il rappelle le choix fait par le Conseil Municipal pour la sectorisation des cours d'eau de la commune.

Il propose maintenant d'approuver cette nouvelle méthode d'actualisation des critères d'intervention et de valider le tableau définissant la sectorisation.

Cette méthode entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2001 pour la participation aux dépenses de fonctionnement 2001 et au 1^{er} janvier 2002 pour les dépenses d'investissement réalisées en 2001 selon les critères suivants :

- population DGF affectée du coefficient 1 (d'après recensements obligatoires et complémentaires),
- potentiel fiscal affecté du coefficient 1 (renseignements donnés chaque année par la Préfecture; le syndicat utilise celui de l'année précédente afin de pouvoir établir les participations des communes dès le premier semestre),
- longueur des cours d'eau affectée du coefficient 3 (somme des longueurs pondérées des tronçons de chaque commune).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable à la nouvelle méthode d'actualisation des critères d'intervention,
- valide le tableau de la sectorisation des cours d'eau de sa commune,
- fixe l'application de cette méthode au 1^{er} janvier 2001 pour les dépenses de fonctionnement 2001 et au 1^{er} janvier 2002 pour les dépenses d'investissement 2001.

DIVERS SYNDICATS:

SICOGEC: Rapp: E.AURIC

Compte-rendu réunion 21 décembre 2000 :

- annulation des avenants n°2 aux marchés de travaux,
- avenant au marché de maîtrise d'œuvre : cessation d'activité du Cabinet Guillermin,
- décision modificative n°3 au budget 2000,
- ouverture de crédits 2001 pour les dépenses d'investissement.

SMESSAV: Rapp. M.GARDAIS

Compte-rendu réunion 08 novembre 2000 :

- effectifs collèges et lycées,
- modifications intervenues dans les équipes dirigeantes des collèges et lycées,
- modification formation de la commission d'adjudication ou d'appel d'offres,
- dette du syndicat.

SYVROM: Rapp. R.FLAMAND

Budget Primitif 2001 : la participation communale s'élève à :

- 62.789 Francs pour le Centre d'Enfouissement de St Alban,
- 48.325,62 Francs pour la collecte sélective, soit un total de 111.114.62 Francs.

Le budget de la valorisation du biogaz n'est pas connu, car il devra être équilibré par les recettes de vente du biogaz. De ce fait, il ne nécessitera pas de participation des communes.

Lecture est faite de certains points importants du rapport d'activité du Centre d'Enfouissement Technique de St Alban :

L'emprise du CET de St Alban les Vignes représente une superficie totale d'environ 107.000 m2 divisée en 3 secteurs :

- casier n°1 d'une superficie de 51.400 m² dont l'exploitation a été achevée le 26 juin 2000; il contient environ 1.500.000 m³ de déchets et de matériaux terreux utilisés pour la constitution de digues, voies d'accès et en couverture de déchets. L'exploitation de ce casier a commencé en 1967, ce qui donne une moyenne de 45.500 m³ par an.

- casier n°2 d'une superficie de 14.450 m² qui a été mis en exploitation au mois de juin 2000; l'exploitation a commencé le 26 juin 2000; il possède une capacité résiduelle de 480.000 m³. Sa durée prévisionnelle d'exploitation est d'environ 6 ans (fin au mois de juin 2006).
- casier n°3 situé à l'amont du casier n°2, d'une superficie de 41.150 m² pour l'exploitation future; il aura une capacité d'environ 550.000 m³. Sa mise en exploitation sera subordonnée à la prise d'un arrêté préfectoral complémentaire. La durée prévisionnelle sera d'environ 7 ans (2006 → 2013).

Le coût du traitement d'une tonne de déchets est variable d'une année sur l'autre en fonction des investissements réalisés par le Syndicat. Pour l'année 2000, il s'élève à 130 Francs par tonne. Le coût prévisionnel pour 2001 est de l'ordre de 150 Francs la tonne. Le coût par habitant et par an en 2000 s' élève à 26 Francs.

Le coût des collectes sélectives : Il est encore trop tôt, avec un recul de deux mois, pour pouvoir déterminer le coût réel des collectes sélectives. Le coût estimatif par habitant et par an s'élève à 24 Francs.

SISLS: Rapp. C.TERRIER

Le budget primitif 2001 a été voté à l'unanimité. La participation communale s'élève pour l'exercice 2001 à 277.599 Francs.

Des travaux relatifs au remplacement des filtres sont prévus début février 2001.

En raison de mauvaises conditions climatiques en juillet, la fréquentation de la piscine a légèrement diminué : 85.279 entrées en 1999, 81.310 entrées en 2000.

La salle de remise en forme connaît un net succès.

SYNDICAT DES EAUX DU NORD DE VIENNE : Rapp. G.BOURGUIGNON

Des travaux vont être entrepris à Côte Renard pour un renforcement du réseau d'eau potable avec remplacement d'une défense d'incendie aux normes.

La prochaine séance de Conseil Municipal aura lieu le 2 mars 2001 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

Le Maire

J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL du 30 JANVIER 2001

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2001

PRESENTS: MM. PLANTIER, BOURGUIGNON, FLAMAND, MARLIER, NAVARRO, M.PRAS,

REGAL,

Mmes: AURIC, CARRET, M. GARDAIS, R.PRAS, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES: G. ROCHE donne pouvoir à Mme SYLVAIN

J.M. LUCAS donne pouvoir à Mme TERRIER P. ALLARD donne pouvoir à G. NAVARRO

SECRETAIRE: E. AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance

ZONE ARTISANALE DES PINS:

Avenant au cahier des charges et à la convention en vue d'accueillir une entreprise de transports.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après débat des membres du Conseil Municipal, il a été décidé à la majorité d'émettre un avis favorable pour l'installation d'une entreprise de transports sous les réserves suivantes :

- permettre dès lors qu'elle le souhaite, à l'entreprise existante de transports MANIATAKIS Service « TMS » avec signature d'un compromis de vente au prix ferme et définitif et acquisition dans le délai de six mois à compter de ce jour,
- rencontrer le plus rapidement possible avec les élus, la société de transports intéressée par son implantation sur la ZAC DES PINS afin d'éclaircir la nature exacte de son activité, des produits transportés et des nuisances éventuelles occasionnées.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL du 15 FEVRIER 2001

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 février 2001

PRESENTS: MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, , LUCAS, ROCHE

Mmes: AURIC, CARRET, R.PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES: Mme RAULIN donne pouvoir à Mme R. PRAS

M. PRAS donne pouvoir à Mme R. PRAS M. REGAL donne pouvoir à M.T. CARRET Mme GARDAIS donne pouvoir à J. PLANTIER M. MARLIER donne pouvoir à M.T. CARRET

EXCUSES: MM FLAMAND et NAVARRO

SECRETAIRE: E. AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance.

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE « LE MAS DES ENTREPRISES DES PINS »

Avenant modification convention d'aménagement ZAC des PINS

Monsieur le Maire rappelle que le 30 janvier 2001, le Conseil Municipal s'était réuni en session extraordinaire afin d'examiner une proposition de la SCI des PINS pour l'installation d'un transporteur.

Pour ce faire, il convenait d'apporter un avenant à l'article 3 de la page 5 de la convention existante. Suite à cette réunion, une entrevue entre Monsieur le Maire et la Ste TMS Service a eu lieu. Cette dernière donne son accord pour la modification de la convention et sollicite environ 9000 m2 supplémentaires afin d'étendre son activité.

Monsieur le Maire fait remarquer que depuis la création de cette ZAC, très peu d'entreprises se sont manifestées. Aussi, compte tenu de l'opportunité, il serait souhaitable de rédiger un avenant à l'article 3 de la page 5.

Après avoir délibéré et reçu l'avis de chacun, il a été procédé au vote afin de permettre l'installation d'autres transporteurs ou d'autres entreprises hormis les transports frigorifiques et les activités comportant des installations frigorifiques : 8 voix POUR, 6 CONTRE, et 1 ABSTENTION (personne ne souhaitant pas participer au vote aussi proche d'une élection).

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.



CONSEIL MUNICIPAL du 02 MARS 2001

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2001

PRESENTS: MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, MARLIER, NAVARRO,

PRAS, REGAL, ROCHE

Mmes: AURIC, CARRET, GARDAIS, R.PRAS, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSE: LUCAS donne pouvoir à BOURGUIGNON

SECRETAIRE: E. AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'annuler et de remplacer la décision prise lors de la réunion du 15 février 2001 comme ci-après :

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE « LE MAS DES ENTREPRISES DES PINS »

Avenant modification convention d'aménagement ZAC des PINS

Monsieur le Maire rappelle que le 30 janvier 2001, le Conseil Municipal s'était réuni en session extraordinaire afin d'examiner une proposition de la SCI des PINS pour l'installation d'un transporteur.

Pour ce faire, il convenait d'apporter un avenant à l'article 3 de la page 5 de la convention existante. Suite à cette réunion, une entrevue entre Monsieur le Maire et la Ste TMS Service a eu lieu. Cette dernière donne son accord pour la modification de la convention et sollicite environ 9000 m² supplémentaires afin d'étendre son activité.

Monsieur le Maire fait remarquer que depuis la création de cette ZAC, très peu d'entreprises se sont manifestées. Aussi, compte tenu de l'opportunité, il serait souhaitable de rédiger un avenant à l'article 3 de la page 5.

Vote:

- 9 voix POUR
- 2 ABSTENTIONS (dont une personne ne souhaitant pas participer au vote aussi proche d'une élection).
- 6 voix contre.

Monsieur le Maire donne la parole à MT. CARRET pour la présentation des budgets primitifs.

BUDGET PRIMITIF CCAS 2001:

<u>Section de Fonctionnement</u>: <u>Section d'Investissement</u>:

- Dépenses : 10.000 F. - Dépenses : 0 - Recettes : 10.000 F. - Recettes : 0

Ce budget est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2001:

Section d'Exploitation : Section d'Exploitation :

Dépenses : 919.039 F. - Dépenses : 716.092 F. Recettes : 919.039 F. - Recettes : 716.092 F.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2001:

<u>Section de Fonctionnement</u>: <u>Section de Fonctionnement</u>:

- Dépenses : 5.720.825 F. - Dépenses : 2.075.571 F. - Recettes : 5.720.825 F. - Recettes : 2.075.571 F.

Ce budget est adopté par :

- 16 voix POUR
- 1 ABSTENTION

DELIBERATION: ENCAISSEMENT FRAIS COPIES LISTES ELECTORALES:

Afin de pouvoir encaisser le coût des copies faites par divers candidats pour les élections cantonales et municipales, il y a lieu de délibérer. Le prix de la copie est fixé à 1.50 F.Ces sommes seront imputées budgétairement au compte 758 du budget communal.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

DELIBERATION: AMORTISSEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT:

Mlle CARRET informe l'assemblée que, suite aux nouvelles directives de la Comptabilité Publique, la durée d'amortissement du réseau d'assainissement est désormais de 50 ans (cinquante ans) ainsi que les subventions d'équipement qui s'y rapportent.

Il convient donc d'annuler les précédentes délibérations.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

DIVERS

Intervention du Centre de Secours de Vienne en juillet 2000 :

7 interventions – 22 personnes engagées – 18.90 heures d'intervention.

Collecte de verre : le produit de cette collecte s'élève à 396 F. pour l'année 2000.

ONYX déchetterie : récapitulatif par quantité en m³ pour le 4ème trimestre 2000 :

- Autres déchets : 660 - Déchets verts : 450 - Papier-Cartons : 210 - Ferraille : 270 - Gravats : 80 Soit un total de 1670 m³.

Lecture est faite d'un **courrier de l'Association Syndicale libre St Maurice** relatif à diverses demandes. Le Conseil Municipal prend acte. Réponse sera faite prochainement.

Lecture est faite d'un **courrier d'une administrée** relatif au tri sélectif dans les écoles. Divers informations ont déjà été données au corps enseignant.

Une question est posée sur les nuisances visuelles issues d'un vent violent les 6 et 7 février 2001 dans la vallée de Leveau. Réponse est faite qu'un courrier a été adressé à l'entreprise en question, celle-ci a formulé ces excuses et présenté les diverses opérations de nettoyage qui devraient avoir lieu.

L'association « Chuzelles, Histoire et Patrimoine », représentée par Mr ROCHE remet à Mr le Maire le résultat du travail accompli conjointement par Ghislaine RICHARD et l'association concernant la **recherche des portraits des anciens maires de la commune**. De vifs remerciements leurs sont adressés.

Composition des bureaux de vote pour les élections cantonales et municipales des 11 et 18 mars 2001 :

Elections municipales

Elections cantonales

Bureau 1	Bureau 2	Bureau 1	Bureau 2
J.Plantier, président	M.Gardais, présidente	MT.Carret, présidente	Michel Pras, président
10h-15h	08h-12h	8h-12h / 15h-18h	12h-18h
G.Navarro	G.Bourguignon	G.Roche	P.Allard
8h-10h	8h-12h / 15h-18h	8h-12h	8h-12h – 15h-18h
R.Flamand, suppléant	E.Auric	A.Sylvain	Renée Pras
8h-12h / 15h-18h	12h-15h	12h-18h	12h-18h
Y.Marlier	JN.Régal, suppléant	JM.Lucas	M.Raulin
12h-18h	12h-18h	12h-18h	12h-15h
A.Marcarian	B.Martel	P.Morel	C.Terrier
15h-18h	8h-12h	8h-12h	8h-12h
M.Nivon	C.Verdier	Michèle.Pras	T.Marion-Veyron
8h-12h		12h-15h	8h-12h
MT.Odrat	C.Poingt		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ont signé les membres présents.

Le Maire

J. PLANTIER

- II - 13



CONSEIL MUNICIPAL du 16 MARS 2001

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2001

PRESENTS: MM. PLANTIER Maire, ALLARD, BOURGUIGNON, BROUZES, CAMUZET,

CASTRO, DI RUZZA, LUCAS, MIELCZAREK, NAVARRO, RIEU

Mmes: AURIC, BOREL, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, R.PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

SECRETAIRE: S.RIEU

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Joseph PLANTIER, maire sortant.

Ensuite, Madame Christiane TERRIER, la doyenne d'âge des membres du Conseil a pris la présidence.

Lecture a été donnée des Articles L.122.4 et L.122.8 du Code des Communes. La Présidente a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L.122.4 du Code des Communes.

Au premier tour de scrutin, Monsieur Gilles BOURGUIGNON ayant obtenu la majorité absolue, soit 17 voix et 2 bulletins blancs a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire expose à son Conseil, qu'avant de procéder à l'élection des adjoints, il convient d'en définir le nombre. Conformément à l'article 122.2 du Code des Communes modifié par la loi n°82-974 du 19 novembre 1982, le nombre des adjoints ne peut excéder les 30% de celui des conseillers (le quotient obtenu étant arrondi à l'entier inférieur).

Ce qui donne pour la commune : $19 \times 30 = 5.70$ soit 5 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour l'élection de 5 adjoints.

Au premier tour de scrutin,

- Madame Christiane TERRIER, a été élue 1ère adjointe,

par 14 voix POUR et 5 voix à Madame Marie-Thérèse CARRET

C. TERRIER sera en charge également de l'urbanisme.

Madame Marie-Thérèse CARRET, a été élue 2^{ème} adjointe,

par 16 voix POUR, 3 bulletins blancs

MT. CARRET sera en charge des finances et du personnel.

Monsieur Jean-Michel LUCAS, a été élu 3^{ème} adjoint,

par 17 voix POUR, 2 bulletins blancs

JM. LUCAS sera en charge de la voirie et des bâtiments.

Madame Edith AURIC, a été élue 4^{ème} adjointe,

par 16 voix POUR et 3 bulletins blancs

E.AURIC sera en charge des affaires sociales

Monsieur Gilbert NAVARRO, a été élu 5ème adjoint,

par 18 voix POUR et 1 bulletin blanc

G.NAVARRO sera en charge des relations avec les associations et du cadre de vie

Monsieur Gilles BOURGUIGNON adresse des remerciements :

- aux chuzelloises et chuzellois,
- aux collègues pour la confiance accordée,
- à l'équipe sortante, notamment pour le temps passé au sein du Conseil Municipal :
 - . J.PLANTIER: 24 ans (12 ans au poste d'adjoint et 12 ans en tant que Maire)
 - . M.GARDAIS: 18 ans
 - . M.PRAS: 18 ans
 - , G.ROCHE, R.FLAMAND, JN.REGAL: 12 ans
- aux conjoints et familles des élus,
- au personnel.

Lors de la prochaine séance du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 23 mars à 20h30, les délégués au sein des Syndicats, Commissions Communales et Intercommunales seront désignés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour copie conforme. Ont signé les membres présents.

Le Maire

G.BOURGUIGNON



CONSEIL MUNICIPAL du 23 MARS 2001

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal: 19 mars 2001

PRESENTS: MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, CASTRO, DI

RUZZA, LUCAS, MIELCZAREK, NAVARRO, RIEU

Mmes: AURIC, BOREL, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, R.PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

SECRETAIRE: S.RIEU

Monsieur le Maire expose à son Conseil qu'à la suite des élections municipales du 11 mars 2001, de l'élection du Maire et des Adjoints du 16 mars 2001, il convient de procéder à une nouvelle désignation de délégués du Conseil Municipal au sein des Commissions Intercommunales.

Le Conseil délibère comme suit :

DESIGNATION DE DELEGUES ET SUPPLEANTS COMMISSIONS INTERCOMMUNALES:

Syndicat à vocation multiple (S.I.V.O.M.) :

- Titulaires : MM. LUCAS Jean-Michel, BOURGUIGNON Gilles

- Suppléants : MM. ALLARD Patrick, MIELCZAREK Jean

Syndicat des Eaux du Nord de Vienne:

- Titulaires : M. BOURGUIGNON Gilles, Mme GODET Annie

- Suppléants : M. ALLARD Patrick, PRAS Anne Renée

Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne (S.I.S.L.S.) :

- Titulaires : MM. NAVARRO Gilbert, BROUZES Didier

- Suppléants : Mme MOREL Marielle, M. RIEU Stéphane

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des 4 Vallées du Bas Dauphiné:

- Titulaires : Mme TERRIER Christiane, BROUZES Didier

- Suppléants : M. BOURGUIGNON Gilles, PRAS Anne Renée

Syndicat Mixte pour l'Equipement Scolaire et Sportif de l'agglomération viennoise (S.M.E.S.S.A.V.)

- Titulaire : M. NAVARRO Gilbert- Suppléant : Mme AURIC Edith

Station d'Epuration (S.Y.S.T.E.P.U.R.) :

- Titulaire : M. DI RUZZA Guy

- Suppléant : M. LUCAS J.Michel

Gendarmerie (S.I.C.O.G.E.C.):

- Titulaire : Mme AURIC Edith- Suppléant : M. MIELCZAREK Jean

Syndicat « Energie » de l'Isère : SE.38

- Titulaire : M. BOURGUIGNON Gilles

- Suppléant : M. RIEU Stéphane

Syndicat Intercommunal de Vienne et sa région pour la réalisation d'un centre d'aide par le travail avec foyer (S.I.R.C.A.T.) :

- Titulaire : Mme BOREL Christiane - Suppléant : M. NAVARRO Gilbert

Syndicat de Vienne et sa Région pour les Ordures Ménagères (S.Y.V.R.O.M.) :

- Titulaire : M. LUCAS Jean Michel
 - Suppléant : Mme ODRAT Marie Thérèse

Association Aide à Domicile en Milieu Rural (A.I.D.M.R.):

- Titulaire : Mme CARRET Marie Thérèse

- Suppléant : M. DI RUZZA Guy

Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (S.I.T.O.M.) :

- Titulaire : Mme CARRET Marie Thérèse

Suppléant : M. ALLARD Patrick

Centre de Secours :

- Titulaire : Mme CARRET Marie Thérèse, M. CASTRO Alain
 - Suppléant : M. DI RUZZA Guy, Mme PRAS Anne Renée

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.):

- Titulaire : Mme CARRET Marie Thérèse

- Suppléant : M. MIELCZAREK Jean

Association Rhône Pluriel:

- Titulaire
 - Suppléant
 : M. BOURGUIGNON Gilles
 - Suppléant
 : Mme PRAS Anne Renée.

DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES:

Bâtiments:

 Membres: LUCAS Jean Michel (adjoint), ALLARD Patrick, MIELCZAREK Jean, ODRAT Marie Thérèse, PRAS Anne Renée.

Bureau d'Aide Sociale (C.C.A.S.):

 Membres: BOURGUIGNON Gilles (maire), AURIC Edith (adjointe), ALLARD Patrick, BOREL Christiane, PRAS Anne Renée.

Ecole de Musique:

- Membres : CARRET Marie Thérèse (adjointe), BOREL Christiane.

Fleurissement:

 Membres: CARRET Marie Thérèse (adjointe), DI RUZZA Guy, ODRAT Marie Thérèse, SYLVAIN Anne Marie.

Fêtes et Sports:

- Membres: NAVARRO Gilbert (adjoint), CAMUZET Didier, CASTRO Alain, GODET Annie, MIELCZAREK Jean, RIEU Stéphane.

Urbanisme:

- Membres: BOURGUIGNON Gilles (maire), TERRIER Christiane (adjointe), CARRET Marie Thérèse (adjointe), ALLARD Patrick, MIELCZAREK Jean, PRAS Anne Renée.

Electrification:

- Membres: BOURGUIGNON Gilles (maire), CARRET Marie Thérèse (adjointe), LUCAS Jean Michel (adjoint), ALLARD Patrick, CASTRO Alain, PRAS Anne Renée.

Restaurant Scolaire:

- Membres: AURIC Edith (adjointe), BROUZES Didier, MOREL Marielle, ODRAT Marie Thérèse, SYLVAIN Anne Marie.

Finances -- budget:

 Membres: BOURGUIGNON Gilles (maire), TERRIER Christiane (adjointe), CARRET Marie Thérèse (adjointe), LUCAS Jean Michel (adjoint), AURIC Edith (adjointe), NAVARRO Gilbert (adjoint), CAMUZET Didier.

Ecole Maternelle:

 Membres: NAVARRO Gilbert (adjoint), ALLARD Patrick, MIELCZAREK Jean, MOREL Marielle, SYLVAIN Anne Marie.

Ecole Elémentaire :

 Membres: NAVARRO Gilbert (adjoint), ALLARD Patrick, MIELCZAREK Jean, MOREL Marielle, SYLVAIN Anne Marie.

Bulletin municipal - conception:

- Membres: TERRIER Christiane (adjointe), LUCAS Jean Michel (adjoint), AURIC Edith (adjointe), ODRAT Marie Thérèse, SYLVAIN Anne Marie.

Bulletin municipal - réalisation :

 Membres: LUCAS Jean Michel (adjoint), CAMUZET Didier, GODET Annie, ODRAT Marie Thérèse, PRAS Anne Renée, RIEU Stéphane, SYLVAIN Anne Marie.

Information - Communication:

Membres: TERRIER Christiane (adjointe), CAMUZET Didier, MOREL Marielle.

Voirie:

 Membres: BOURGUIGNON Gilles (maire), LUCAS Jean Michel (adjoint), ALLARD Patrick, DI RUZZA Guy, MIELCZAREK Jean.

Relations avec les associations – cadre de vie :

- Membres: NAVARRO Gilbert (adjoint), BROUZES Didier, CASTRO Alain, GODET Annie, RIEU Stéphane.

Bibliothèque:

Membres: AURIC Edith (adjointe), BOREL Christiane, DI RUZZA Guy, MOREL Marielle.

Commission Jeunes:

 Membres: NAVARRO Gilbert (adjoint), BROUZES Didier, CASTRO Alain, GODET Annie, MOREL Marielle, RIEU Stéphane.

Environnement et Patrimoine :

 Membres: BOURGUIGNON Gilles (maire), BOREL Christiane, DI RUZZA Guy, ODRAT Marie Thérèse.

COMMISSION APPEL D'OFFRES:

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les membres de cette commission :

Membres titulaires :

- M. BOURGUIGNON Gilles
- Mme TERRIER Christiane
- Mme CARRET Marie Thérèse
- M. LUCAS Jean Michel

Membres suppléants :

- M. ALLARD Patrick
- Mme PRAS Anne Renée
- M. MIELCZAREK Jean
- Mme BOREL Christiane

Après délibération, cette proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE AUX ADJOINTS:

Lecture est faite de l'arrête qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints notamment pour signer toutes pièces administratives et tous les documents relatifs à :

- des copies « certifiées conformes », des « autorisations de sorties du territoire », des légalisations de signature, des certificats d'hérédité :

<u>1^{ere} adjointe</u>: Mme TERRIER Christiane, (déléguée également à signer toutes pièces d'urbanisme et comptables).

<u>2ème</u> <u>adjointe</u>: Mme CARRET Marie Thérèse, (déléguée également à signer toutes pièces comptables).

3^{ème} adjoint : M. LUCAS Jean-Michel. 4^{ème} adjointe : Mme AURIC Edith. 5^{ème} adjoint : M. NAVARRO Gilbert.

DELIBERATION: DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE:

En application de l'article L.2122-22 CGCT, le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour :

- fixer les droits et tarifs de voirie ;
- souscrire les contrats d'assurance :
- décider des concessions dans le cimetière communal :
- accepter dons et legs non assortis de conditions particulières ;
- décider de la vente de biens mobiliers jusqu'à 30.000 francs ;
- arrêter les honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers et experts ;
- fixer les offres de la commune aux expropriés :
- fixer les alignements prévus au plan d'urbanisme ;
- exercer les droits de préemption de la commune :
- défendre la commune en justice ;
- régler les conséquences des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux.

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

ELECTION DU CONSEILLER DELEGUE:

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection du Conseiller délégué et propose M. ALLARD Patrick.

Après délibération, cette proposition est soumise au vote :

M. ALLARD Patrick est élu conseiller délégué par 17 voix POUR et 2 bulletins blancs.

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS:

Suite aux dernières élections municipales, il y a lieu de fixer la répartition de l'indemnité du Maire et des adjoints.

Monsieur le Maire propose de porter l'indemnité au taux maximum, soit :

- pour le maire, 9869 : 3499 habitants x 1984 habitants : 5595.91 F. brut mensuel
- pour les adjoints, 2846 : 3499 habitants x 1984 habitants : 1613.74 F. brut mensuel.

Après discussion, la proposition est soumise au vote :

- 15 voix POUR
- 1 voix CONTRE
- 3 ABSTENTIONS

INDEMNITES RECEVEUR MUNICIPAL:

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de bénéficier des conseils du Trésorier, il est nécessaire, selon les textes présentés, de lui allouer l'indemnité de conseil et l'indemnité pour assistance au budget au taux maximum.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

CONTINGENT AIDE SOCIALE:

L'article 13 de la loi du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle a supprimé à compter du 1^{er} janvier 2000 la participation des communes aux dépenses d'aide sociale obligatoire. La participation que versait l'ensemble de ces collectivités aux départements est remplacée par la création d'un concours particulier de la dotation globale de fonctionnement des départements alimenté à partir d'une diminution de la dotation forfaitaire que percevaient les communes.

Dans l'Isère, le Département faisait l'avance des dépenses, les communes payant le contingent d'aide sociale avec une année de décalage : en 1999 versement de la contribution de 1998.

Pour éviter de pénaliser les communes par une double participation financière du fait de la suppression de ce décalage d'une part et de la diminution de leur DGF d'autre part, le Conseil Général, après avoir reçu un avis favorable de l'Association des Maires et Adjoints, a décidé d'un étalement du remboursement des sommes dues.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré en 1999 sur le contingent provisoire doit se prononcer, à présent, sur la convention définitive. Celle-ci arrêtée en 2000 prévoit que le règlement de cette dépense fait l'objet d'un différé d'un an et d'un paiement sur la base d'un dixième par an en dix ans, débutant le 1^{er} juin 2001 et s'achevant le 1^{er} juin 2010.

Le montant de la participation de la commune s'élève à 416 926.09 F.

Les membres présents émettent un avis favorable par :

- 18 voix POUR
- 1 ABSTENTION

DEMANDE DE SUBVENTION AIDE BENEVOLE EN MILIEU RURAL:

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Centre Aéré peut prétendre à une aide bénévole en milieu rural auprès du Conseil Général. Le montant alloué jusqu'à présent était de 8.000 F. Le Centre demande à ce que celui-ci soit porté à 12.000 F.

Monsieur le Maire demande à la commission « Associations » d'étudier ce dossier.

Lecture est faite de différents courriers émanant du centre Mille Loisirs. Des réponses seront faites rapidement.

DIVERS:

Lecture est faite des compte-rendus de divers syndicats. Les délégués des syndicats ont pris note des prochaines dates de réunions.

PERMANENCE DES ADJOINTS:

- mardi : Christiane TERRIER et Marie Thérèse CARRET

mercredi : Christiane TERRIER

- jeudi : Gilles BOURGUIGNON et sur rendez-vous

- vendredi : Jean Michel LUCAS et Gilbert NAVARRO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ont signé les membres présents.

Le Maire

G.BOURGUIGNON



CONSEIL MUNICIPAL du 20 AVRIL 2001

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal: 17 avril 2001

PRESENTS: MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, CASTRO, DI

RUZZA, LUCAS, MIELCZAREK, NAVARRO,

Mmes: AURIC, BOREL, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, R.PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSE: S. RIEU donne procuration à C. TERRIER

SECRETAIRE: A. GODET

Désignation d'un délégué titulaire supplémentaire au SYVROM :

Monsieur le Maire expose à son conseil qu'à la suite des élections municipales du 11 mars 2001, de l'élection du Maire et des adjoints du 16 mars 2001, il a été procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au sein du syndicat SYVROM. Il y a lieu maintenant de désigner un deuxième délégué titulaire.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer Mme M.T. ODRAT comme deuxième titulaire et Mme M.MOREL est nommée suppléante. M. LUCAS étant déjà titulaire.

ZAC des PINS:

Dans le cadre de la vente SCI des PINS/Sté DELTA ENTREPRISES, il y a lieu de prendre une délibération en vue de la modification à apporter à la Convention d'Aménagement et d'Equipement de la ZAC « LE MAS DES ENTREPRISES DES PINS »

Il est exposé que pour l'implantation d'une nouvelle entreprise de transports dans la Zone Artisanale des Pins, il faut apporter un avenant à la Convention d'Aménagement et d'Equipement de la ZAC de la manière suivante : suppression pure et simple du paragraphe 3° de l'article 25 de la page 5 de ladite Convention rédigée comme suit : « Les entreprises de transports ne pourront occuper dans le périmètre de la ZAC une superficie supérieure à 6 000 m2 de terrain »

Monsieur le Maire fait observer qu'à ce sujet Monsieur Gilles MANIATAKIS et Madame Véronique MANIATAKIS, tant au nom de la Société « TRANSPORTS MANIATAKIS SERVICES » qu'au nom de la Ste CIVILE IMMOBILIERE T.M.S. ont d'ores et déjà donné leur accord en date du 27 mars 2001 pour l'annulation pure et simple dudit paragraphe.

Après en avoir délibéré, il est décidé par 17 voix POUR et 2 ABSTENSIONS de supprimer purement et simplement le paragraphe 3° de l'article 25 de la page 5 de la Convention d'Aménagement et d'Equipement de la ZAC « LE MAS DES ENTREPRISES DES PINS » cidessus relaté, le tout de telle manière que ladite Convention ne contienne plus cet article.

Autorisation permanente de poursuite au trésorier (comptable public):

Dans le cadre du décret n°81-362 du 13 avril 1981 et plus précisément son article 2, Monsieur le trésorier demande de bien vouloir lui donner une autorisation permanente pour l'émission des commandements de payer pour les titres non soldés.

Après délibération, cette demande est acceptée à l'unanimité.

Compte administratif Communal 2000 (Etat des comptes définitifs année 2000)

Résultat de section de fonctionnement exercice 2000 1 532 907.67 Résultat de section d'investissement exercice 2000 923 078.37 Résultat de clôture Fonctionnement Excédent 2 074 122.69 Résultat de clôture Investissement Déficit - 435 269.09 Adopté à l'unanimité.

Compte administratif Assainissement 2000:

Résultat de section Exploitation exercice 2000 Excédent 45 249.43 Résultat de section d'investissement exercice 2000 Déficit -195 218.74 Soit résultat de clôture 2000 section Exploitation un excédent 129 856.11 Soit résultat de clôture 2000 section Investissement un déficit - 72 689.98 Adopté à l'unanimité.

Compte administratif CCAS 2000 :

Résultat exercice 2000 Section de fonctionnement Excédent 4 770.00 Résultat exercice 2000 Section d'investissement Déficit -3 600.00 Résultat de clôture 2000 section investissement Déficit -3 580.00 Résultat de clôture 2000 section Fonctionnement Excédent 13 703.84

Part du résultat de clôture de la section de fonctionnement à affecter à la section d'investissement donc : 3 580.00 F ; Adopté à l'unanimité

Comptes de gestion 2000 (gestion du trésorier)

Après lecture, les comptes de gestion sont conformes aux résultats des comptes administratifs. Les membres du conseil municipal les adoptent à l'unanimité.

Délibération précisant la date d'installation du Maire et des adjoints :

Suite aux dernières élections municipales, il y a lieu de fixer la répartition de l'indemnité du Maire et des adjoints à compter du 16 mars 2001.

Monsieur le Maire propose de porter l'indemnité au taux suivant soit :

- pour le Maire : 24.38 % de l'indice brut 1015 correspondant au taux maximal pour une commune de 1984 habitants
- pour les adjoints : 20.45 % de 31 % de l'indice brut 1015 correspondant au taux maximal pour une commune de 1984 habitants.

Le tout prenant effet au 16 mars 2001

Après discussion, la proposition est soumise au vote :

16 voix POUR - 1 voix CONTRE - 2 ABSTENTIONS

Désignation des membres externes au bureau d'aide sociale C.C.A.S.

La candidature de membres externes à la Municipalité a été proposée par l'association UDAF et l'AFIPAEIM. Ces candidatures seront étudiées avec attention et réponse sera donnée.

Informatisation des écoles : vise uniquement les écoles primaires

Programmation faite dans le cadre du Conseil Général et les démarches sont effectuées par le biais du SIVOM. Si on adhère en direct à cette informatisation, le financement se fait suivant l'indice de richesse de la commune. En se regroupant, on gagnerait 10 % lors des demandes de subvention. Il s'agit d'un marché public avec cahier des charges tenu par le SIVOM. Il faudrait prévoir 1 ordinateur pour 10 élèves soit 2 postes par classe. Après explications les élus se prononcent favorablement à l'unanimité pour 6 postes par le biais d'une consultation groupée par le SIVOM.

Analyse des eaux : Prélèvement effectué le 6 février 2001

En conclusion, l'eau présente de bonnes caractéristiques physiques, chimiques et bactériologiques conformes aux normes des eaux destinées à la consommation humaine.

Urbanisme:

Les mairies de VILLETTE de VIENNE et SERPAIZE invitent les élus en charge de l'urbanisme à consulter leur POS révisé disponible en leur mairie.

Centre de Secours :

10 interventions en Août - 15H.30 - 21 personnes engagées

4 interventions en Septembre - 10H.30 - 9 personnes engagées

7 interventions en Octobre – 24H. – 26 personnes engagées

L'Association des Maires de l'Isère organise une réunion d'information sur « La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain – S.R.U » Trois élus sont déjà inscrits pour le 22 mai à ESTRABLIN.

Rhône Pluriel: Lors de l'assemblée générale du 29 mars 2001 les Comptes Administratifs 2000 présentés par le cabinet Bonnet ont été votés à l'unanimité.

Chuzelles, Histoire et Patrimoine :

Par courrier en date du 11 avril 2001, Gilbert ROCHE Président de cette association informe la Municipalité que le label « Patrimoine Rural » leur a été accordé par courrier du 7 mars 2001 émanant du Service de la Communication du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Divers_

Madame Renée PRAS fait un compte rendu de la réunion qui s'est tenue le 30 mars à LUZINAY par l'Association Foncière de Remembrement de la Vallée de la Sévenne. Le Budget Primitif 2001 a été voté.

Monsieur J.M. LUCAS fait un compte rendu des conseils d'écoles. Diverses demandes et remerciements des enseignants. Lecture des travaux à faire.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée. Prochaine réunion du Conseil Municipal : 31 mai 2001

Le Maire G. BOURGUIGNON

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

RESULTATS MAISONS FLEURIES 2000





Noms - Prénoms	Points	Moyenne	Rang
MAISON AVEC JARDIN			
Mme DIGONNET Nicole	48	16	
M. PORTALES Max	45.5	15.16	2
Mme ARTAUD Sylvie	41	13.66	3
M.PERRIER-BAVOUX Stéphane	27	9	4
M.PESTY Bernard	26	8.66	5
JARDIN PRIBOLDELL POR PHILIPITE			
M. PRAS Marcel	48	16	1
Mme BARRALON Danièle	46.5	15.5	2
Mme VIGNON Christine	45	15	3
M. GAYVALLET Daniel	44	14.66	4
M. LEYSIN Raymond	41	13.66	5
Mme BELLON Jeannine	36.5	12.16	6
ARDININTERISOR			
M. REGAL Joseph	46	15	1
M. AVELLANEDA Gérard	45	15	2
Mme PELLETANT Eliane	37	12.33	3
M. REGAL Yves	36	12	4
M. MOURIER Jean M. AURIC Patrick	35	11.66	5
M. AURIC Patrick Mme TRAUTMANN Marie Louise	34 33	11	6 ~
MIME TRAUTMANN MATIE LOUISE	33	11	7
JALCON OU TERRASSE SAMS JARDIN			
Mme SARTORI	51	17	1
M. VENDEVILLE Robert M. MAS Marcel	50.5	16.83	2
M. BERTHOLAT Georges	47 46	15.66 15.33	3
Mme THENOZ	44.5	14.83	5
Mme REVEYRAND Paulette	44.25	14.75	6
M. BERTOCHE Christian	41.5	13.83	7
BORDURI YOU PURGOUE			
M. NORMAND Pascal	47.5	15.83	关于10年5月1日
M. FOREST Albert	45	15	2
Mme SIMON Mireille	40	13.33	3
M. RODRIGUEZ Emmanuel	39	13	4
M. JEANNE Fernand	37.5	12.5	5
Transissa Careapiton			
M. MEYER Marc	40	13.33	
M. CARRET Michel	38	12.66	2
HERMEREBURTE			
M. PRAS Georges	48	16	1
M. GAYVALLET Jean	44	14.66	2
M. RICHARD Pierre	43	14.33	3
M. CARRET Pierre	42	14	4
HORS CONCOURS			
M. BOUCHER Pierre	57.5	19.16	1
M. ALIX-HULAS	57	19.10	2
M. PALIN Henri	55	18.33	3
M. ESCOFFIER Raymond	53	17.66	4
M. GARCIA Daniel	51	17	5
M. FAURE Maurice	50.5	16.83	6
M. BRUN Antoine	50	16.66	7
M. MEUNIER André	48	16	8

BUDGETS PRIMITIFS 2001

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	VOTE C.M.	CHAPITRES	VOTE C.M.
011 Charges à caractère général	1 421 000,00	70 Produits des services	267 260,00
012 Charges de personnel	1 771 700,00	73 Impôts et Taxes	3 766 465,00
65 Autres charges gestion courante	1 633 407,00	74 Dotations et participations	1 579 740,00
66 Charges financières	351 360,00	75 Autres produits gestion c.	44 300,00
67 Charges exceptionnelles	1 700,00	013 Atténuation de charges	63 000,00
022 Dépenses imprévues	24 033,00	76 Produits financiers	60,00
023 Virement à section	517 625,00		
investissement			
TOTAL DES DEPENSES	5 720 825,00	TOTAL DES RECETTES	5 720 825,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	VOTE C.M.	CHAPITRES	VOTE C.M.
21/23 Dépenses d'équipement	1 467 905,00	Recettes d'équipement	615 072,00
16 Remboursement emprunts	607 666,00	Recettes financières	942 874,00
		Virement de section fonction.	517 625,00
TOTAL DES DEPENSES	2 075 571,00	TOTAL DES RECETTES	2 075 571,00

BUDGET ANNEXE-ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	VOTE C.M.	CHAPITRES	VOTE C.M.
60-61-62-709	9 300,00	70 Produits gestion courante	435 000,00
65 Autres charges gestion courante	133 320,00	74 Subvention d'exploitation	443 931,00
66 Charges financières	183 148,00	77 Produits exceptionnels	40 108,00
68 Dotations aux amortissements	219 768,00	002 Excédent antérieur rep.	
006 Virement à section	373 503,00		
investissement			
TOTAL DES DEPENSES	919 039,00	TOTAL DES RECETTES	919 039,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	VOTE C.M.	CHAPITRES	VOTE C.M.
001 Déficit reporté		10 Apports, dotations	82 321,00
13 Subvention d'investissement.	40 108,00	13 Subvention d'investissem.	40 500,00
16 Emprunts et dettes	502 984,00	28 Amortissement immos	219 768,00
23 Immobilisations en cours	173 000,00	003 Autofinancement cplt	373 503,00
TOTAL DES DEPENSES	716 092,00	TOTAL DES RECETTES	716 092,00

BUDGET ANNEXE-CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	VOTE C.M.	CHAPITRES	VOTE C.M.
011 Charges à caractère général	8 400,00	70 Produits des services	10 000,00
012 Charges de personnel	400,00	73 Impôts et taxes	
65 Autres charges gestion courante	1 200,00	74 Dotations participations	
TOTAL DES DEPENSES	10 000,00	TOTAL DES RECETTES	10 000,00

COMPTES ADMINISTRATIFS 2000

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	REALISE.	CHAPITRES	REALISE
011 Charges à caractère général	1 253 483,81	70 Produits des services	271 186,83
012 Charges de personnel	1 700 447,72	73 Impôts et Taxes	3 714 729,00
65 Autres charges gestion courante	1 322 049,23	74 Dotations et participations	1 951 189,59
66 Charges financières	284 390,27	75 Autres produits gestion c.	63 984,00
67 Charges exceptionnelles	51 838,64	013 Atténuation de charges	80 931,29
022 Dépenses imprévues		76 Produits financiers	60,60
023 Virement à section investissement		79 Transfert de charges	10 251,00
		77 Produits exceptionnels	52 785,03
TOTAL DES DEPENSES	4 612 209,67	TOTAL DES RECETTES	6 145 117,34

SOFT EXCEDENT SUR L'EXERCICE 2000 = 1 532 907,67
Report des excédents antérieurs + 1 236 139,02
Part de résultat affectée à l'investissement - 694 924,00
EXCEDENT DE CLOTURE A REPORTER = 2 074 122,69

SECTION D'INVESTISEMENT

TOTAL DES DEPENSES	4 197 984,52	TOTAL DES RECETTES	5 121 062,89
		Virement de section fonction.	
		Recettes financières	1 050 822,89
16 Remboursement emprunts	551 533,07	Emprunts et dettes	3 000 000,00
21/23 Dépenses d'équipement	3 646 451,45	Recettes d'équipement	1 070 240,00
CHAPITRES	REALISE	CHAPITRES	REALISE
DEPENSES		RECETTES	

SOFT EXCEDENT SUR L'EXERCICE 2000 = 923 078,37
Report des déficits antérieurs - 1 358 347,46
(Part de résultat affectée à l'investissement = 694 924,00)
DEFICIT DE CLOTURE A REPORTER = 435 269,09

BUDGET ANNEXE-ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	REALISE	CHAPITRES	REALISE
60-61-62-709	6 949,51	70 Produits gestion courante	438 338,60
65 Autres charges gestion courante	125 291,46	74 Subvention d'exploitation	251 901,00
66 Charges financières	218 540,15	77 Produits exceptionnels	64 447,00
67 Charges exceptionnelles	7 765,55		
68 Dotations aux amortissements	350 890,00	002 Excédent antérieur rep.	
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	754 686,60

SOIT EXCEDENT SUR L'EXERCICE 2000 = 45 249,93
Report des excédents antérieurs + 84 606,18
EXCEDENT DE CLOTURE A REPORTER = 129 856,11

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	REALISE	CHAPITRES	REALISE
001 Déficit reporté		10 Apports, dotations	49 018,00
13 Subvention d'investissement.	64 447,00	13 Subvention d'investissem.	72 000,00
16 Emprunts et dettes	440 980,31	28 Amortissement immos	300 000,00
23 Immobilisations en cours	461 699,43	003 Autofinancement cplt	350 890,00
TOTAL DES DEPENSES	967 126,74	TOTAL DES RECETTES	771 908,00

SOIT DEFICIT SUR L'EXERCICE 2000 = 195 218,74
Report des excédents antérieurs + 122 528,76
DEFICIT DE CLOTURE A REPORTER = 72 689,98

BUDGET ANNEXE-CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	REALISE	CHAPITRES	REALISE
011 Charges à caractère général	5 285,00	70 Produits des services	10 435,00
012 Charges de personnel	380,00	73 Impôts et taxes	
TOTAL DES DEPENSES	5 665,00	TOTAL DES RECETTES	10 435,00

SOIT EXCEDENT SUR L'EXERCICE 2000 = 4 770,00 Report des excédents autérieurs + 8 933,84 EXCEDENT DE CLOTURE A REPORTER = 13 703,84 (PART A AFECTER A L'INVESTISSEMENT = 3 580,00)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRES	REALISE	CHAPITRES	REALISE
Dépenses d'équipement	3 600,00	1068 Affectation résultat	
TOTAL DES DEPENSES	3 600,00	TOTAL DES RECETTES	

SOIT DEFICIT SUR L'EXERCICE 2000 = 3 600,00 Report des excédents antérieurs + 20,00 DEFICIT DE CLOTURE A REPORTER = 3 580,00

Bulletin tiré à 750 exemplaires et distribué dans chaque foyer de Chuzelles N°53-- Dépôt légal -- Mai 2001